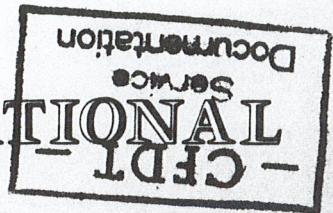




SECTEUR INTERNATIONAL



**SOIXANTE-DOUZIEME CONFERENCE
INTERNATIONALE DU TRAVAIL
(JUIN 1986)**

Rapport de Monsieur le Directeur Général Francis BLANCHARD :

**"LE MONDE DU TRAVAIL CHANGE :
LES PROBLEMES DE DEMAIN"**

ESSAI DE SYNTHESE DU RAPPORT

ET DES INTERVENTIONS DES DELEGUES

Avec 1987

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
- <u>INTRODUCTION</u>	1
- <u>SITUATION ACTUELLE ET D'ICI L'AN 2000</u>	3
* Perspectives pour les 15 années à venir	4
* Rien n'incite à l'optimisme	5
- <u>DEVELOPPEMENT ET RELATIONS NORD-SUD</u>	7
+ LA DETTE AU PREMIER PLAN	8
* La révolte contre le poids des contraintes financières	9
* Comment concilier les intérêts des uns et des autres ?	10
* Une résolution qui suscite des discussions	11
+ COMMERCE INTERNATIONAL ET PROTECTIONNISME	13
* Pour la libération du commerce international	14
* La détérioration des termes de l'échange	15
* Peu de chances de voir régler le problème dans l'immédiat	16
* Quel ordre économique international ?	17
* La responsabilité des grands pays développés	18
+ LA QUESTION DES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES	19
- <u>PROBLEMES PARTICULIERS AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT</u>	21
+ LE SECTEUR RURAL	22
* Les travailleurs des plantations particulièrement défavorisés	22
* Des réalisations inégales	23
* Projets et problèmes	25
+ LE SECTEUR URBAIN	26
* Réactions syndicales	27
* Deux conceptions patronales	28

* Des expériences en cours dans le secteur non structuré	30
- LE CHOMAGE DANS LES PAYS INDUSTRIELS	31
+ LA FLEXIBILITE	33
* Les employeurs pour la flexibilité	34
* Des syndicalistes plus que méfiants	35
* Divergences entre gouvernements	37
* Déréglementation, privatisation	38
+ MUTATIONS TECHNOLOGIQUES	39
* Des syndicalistes attentifs à ces problèmes	39
* Des attitudes variées vis-a-vis des nouvelles technologies	41
- PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	44
* Déjà des réalisations dans certains pays	45
* Permettre, notamment aux jeunes, de s'installer	47
* Les P.M.E. créatrices d'emplois	48
* Les problèmes des travailleurs dans les P.M.E.	49
* Quelques éléments essentiels de la résolution	50
- DES GROUPES CIBLES : JEUNES, FEMMES, MIGRANTS	52
+ LES JEUNES	53
* Education et chômage	53
* Ecole et entreprise	55
* Des politiques d'emploi spécifiques	56
+ DEUX AUTRES GROUPES CIBLES	58
* Les femmes	58
* Les migrants	60
- LES PAYS DEVELOPPES A ECONOMIE PLANIFIEE	63
* Un reproche : ne pas tenir compte de l'expérience des pays socialistes	64
* L'O.I.T. devrait appuyer les propositions soviétiques sur le désarmement	66
* Deux poids et deux mesures	67
- LES NOUVELLES DIMENSIONS DES RELATIONS DE TRAVAIL	69
+ COMMENT ORGANISER LES PLUS DEMUNIS ?	70
* Les obstacles à l'organisation	70

* Des formes d'organisation diverses	71
+ EVOLUTION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS LE SECTEUR STRUCTURE	72
* L'objet de la négociation	72
* Entraves aux relations professionnelles	75
* L'intervention de l'Etat dans les relations professionnelles	76
* Les relations paritaires dans l'entreprise	78
* Les relations de travail dans la fonction publique	80
- L'AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE	82
+ DANS LES PAYS INDUSTRIELS	83
* Les questions posées par le rapport	83
* Quelques réactions	84
+ DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	86
- CONCLUSION	88

INTRODUCTION

Dans son introduction, le Directeur Général, Francis BLANCHARD, note la différence entre l'O.I.T. de 1910 et celle d'aujourd'hui.

En 1919, l'organisation est constituée de 42 pays, formant un groupe relativement homogène ; et le but visé est de constituer un ensemble d'instruments internationaux propres à protéger les droits et conditions de vie des travailleurs.

En 1986, il s'agit de 150 pays, différent par leur culture, leur degré de développement économique, leur système social et politique. En outre, le champ d'action de l'O.I.T. s'est élargi à l'ensemble du développement social.

Entre ces deux dates, l'O.I.T. a dû s'adapter.

Mais ce qui justifie ce rapport, "ce sont les transformations profondes qui secouent le monde du travail et qui le placent, ainsi que l'organisation créée, pour le servir, devant nombre de défis encore jamais lancés. Si elle entend rester fidèle à sa mission fondamentale, tout en restant en prise sur le réel, il faut, déclare F. BLANCHARD, que l'organisation relève le gant. Cela n'ira certes pas sans repenser certaines démarches déjà rodées. Il est temps d'examiner si notre ligne d'attaque des problèmes les plus pressants des prochaines années est bien la bonne..." (R. Page 6).

Dans notre analyse, nous suivrons en gros le plan du rapport, mais, compte-tenu du nombre d'interventions sur tel ou tel sujet, nous serons conduits à accorder davantage d'importance à certains points et à subdiviser les chapitres.

Nota : Lorsque nous citerons le rapport, nous le désignerons par "R" ; les interventions par "I" suivi du nom du pays, puis "S" : représentant des travailleurs - "P" des employeurs - "M" du gouvernement et, enfin, le numéro du fascicule et la ou les pages. Exemple : I. FRANCE S. 33-17.

SITUATION ACTUELLE
ET D'ICI L'AN 2000

* PERSPECTIVES POUR LES 15 ANNEES A VENIR
* RIEN N'INCITE A L'OPTIMISME

Nous nous contenterons ici d'analyser le chapitre du rapport intitulé "LE DEFI DE LA PROCHAINE DECENNIE", car les interventions n'ont guère porté sur cette partie, si ce n'est pour apporter leur approbation ou reprendre les termes mêmes du rapporteur.

Malgré un rythme de croissance élevé à partir de 1960, rythme beaucoup plus rapide que celui qu'ont connu les pays industriels au XIXème siècle, la plus grande partie de la population active mondiale se trouve aujourd'hui, au chômage ou en sous-emploi de façon endémique. Notons que la population active mondiale est estimée à deux milliards d'individus et l'on entend par là ceux ayant un travail et ceux souhaitant pouvoir travailler.

Le chiffre des chômeurs inscrits est seulement de 80 millions, mais le B.I.T. estime qu'entre un tiers et la moitié de cette population active est en chômage non déclaré ou en sous-emploi : personnes ne parvenant pas à trouver un travail régulier ou, en mettant les choses au mieux, bénéficiant d'un revenu qui leur permet à peine de subsister.

Cette population sous-employée se trouve dans le secteur rural : journaliers qui pour un maigre salaire, travaillent par intermittence, paysans n'ayant qu'un maigre lopin de terre, permettant à peine leur subsistance. Elle est aussi présente dans le secteur urbain, c'est ce que l'on désigne sous le nom de secteur non structuré qui comprend des travailleurs sous-employés, inorganisés et non protégés par la législation sociale.

Dans des continents comme l'Asie et l'Afrique, c'est au niveau du secteur rural que se situe le problème essentiel, puisque celui-ci regroupe 69 % de la population en Asie et 68 % en Afrique.

Le B.I.T. a tenté d'évaluer la population active bénéficiant d'une législation du travail et d'une protection légale. On aurait (c'est une simple approximation) 800 millions de travailleurs protégés contre 1 milliard 150 millions sans aucune protection. Mais lorsque l'on parle de "protection", il faut savoir que celle-ci varie considérablement d'un pays à l'autre. Bien entendu, la plus grande partie des travailleurs non protégés se trouvent dans les P.V.D. : 84 % des travailleurs africains, 77 % de ceux d'Asie.

PERSPECTIVES POUR LES 15 ANNEES A VENIR

La poussée démographique a tendance à se ralentir. De 1970 à 1985, la population mondiale s'est accrue de 1,8 % l'an ; de 1985 à 2000, le rythme se ralentirait légèrement : 1,6 %. Ces chiffres concernent la population totale.

Pour la population en âge de travailler, la régression de la croissance serait plus nette : 2,3 % l'an de 1970 à 1985, mais 1,8 % l'an de 1985 à 2000.

Ceci est valable pour tous les continents, sauf l'Afrique où on aurait une sensible accélération.

Notons encore qu'en 1995, il y aura une bien plus forte proportion de personnes âgées qu'aujourd'hui.

La population active future n'est pas déterminée seulement par la croissance du groupe 15-64 ans, mais aussi par son taux de participation à l'activité. Interviennent donc la durée des études et la participation croissante des femmes à l'activité hors du foyer. Cette dernière tendance est manifeste non seulement dans les pays occidentaux, mais encore dans les P.V.D. C'est ainsi qu'à l'Ile Maurice "la plupart des jeunes femmes désirent accéder au marché du travail, ce qui bouleverse les structures familiales" et entraîne la création de "centres féminins pour aider les femmes à participer au développement" (I. Ile Maurice M. 8/18 et 19).

Le résultat de cette évolution, c'est que dans les 15 ans à venir la pression sur le marché du travail ne se ralentira pas par rapport à la situation de la décennie antérieure dans les P.V.D. Les estimations de croissance de la population active sont :

- pour l'Afrique : + 2,7 % l'an
(période antérieure : 2,5),
- pour l'Amérique latine : 2,4 % l'an
(auparavant 2,9 %)
- pour l'Asie (sans la Chine) : 2,2 % l'an
(avant 2,2 %).

RIEN N'INCITE A L'OPTIMISME

La crise, qui affecte les économies industrielles à partir de 1973 et qui repart de plus belle en 1981-82, après une certaine accalmie, a eu un retentissement certain sur les P.V.D. Même si la hausse des matières premières en a favorisé certains ; globalement ils ont souffert de la baisse de la demande, des variations du cours du dollar, du poids croissant de la dette. On estime que le revenu par tête dans les P.V.D. n'a crû que de 0,5 % l'an de 1980 à 1985 (3,5 % l'an de 1960 à 1980). Pour l'Afrique où la croissance du revenu était auparavant plus lente, c'est à une baisse de 1,7 % l'an à laquelle on assiste de 1980 à 1985.

La Banque mondiale a élaboré deux scénarios pour les P.V.D. et deux pour les pays industriels de marché. Pour les P.V.D., aucun des scénarios prévus ne laisse augurer un quelconque progrès en matière d'emploi. En Afrique, les pays pauvres devraient voir leurs revenus continuer à baisser lentement chaque année.

En ce qui concerne les pays industriels, le scénario le plus optimiste ne semble nullement en mesure de se réaliser : les chances d'une reprise mondiale sont limitées par l'augmentation du

déficit courant des Etats-Unis. De plus, "les décideurs nationaux ont les mains liées par la mésentente internationale sur les politiques commerciales et monétaires, ou plus précisément par le fait que les pays dont l'économie est déterminante pour celle du monde ne se concertent pas sur leurs politiques économiques internes" (R. Page 9).

Le Directeur Général du B.I.T. ne veut cependant pas désespérer. "Il est, en effet, concevable, écrit-il qu'en cherchant plus résolument le consensus sur des politiques économiques internationales appropriées et en mobilisant la volonté politique indispensable sur le plan national, on puisse accélérer la croissance. C'est alors seulement que le chômage pourrait commencer à baisser dans les pays industriels, que la croissance pourrait reprendre dans les P.V.D. peu à peu soulagés de leur dette par l'abaissement des intérêts et l'accroissement des exportations, les conditions seraient alors réunies pour rechercher les solutions nouvelles au double problème du chômage et de la pauvreté. Ce sont de bien frêles espoirs dans les sombres perspectives des dix prochaines années, mais l'O.I.T. ne saurait y renoncer. En définitive, la possibilité de voir ces espoirs se concrétiser dépend des progrès qui pourront être faits entre 1985 et 1995 dans les domaines critiques abordés ci-après" (R. Page 10).

DEVELOPPEMENT ET RELATIONS NORD-SUD

+ LA DETTE AU PREMIER PLAN

- * LA REVOLTE CONTRE LE POIDS DES CONTRAINTES FINANCIERES
- * COMMENT CONCILIER LES INTERETS DES UNS ET DES AUTRES ?
- * UNE RESOLUTION QUI SUSCITE DES DISCUSSIONS

+ COMMERCE INTERNATIONAL ET PROTECTIONNISME

- * POUR LA LIBERALISATION DU COMMERCE INTERNATIONAL
- * LA DETERIORATION DES TERMES DE L'ECHANGE
- * PEU DE CHANCES DE VOIR REGLER LE PROBLEME DANS L'IMMEDIATE
- * QUEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ?
- * LA RESPONSABILITE DES GRANDS PAYS DEVELOPPES

Au début de l'actuelle décennie, environ 450 millions de personnes, soit 14 % de la population totale du tiers-monde connaissent la pauvreté et la malnutrition ; un autre groupe de 800 millions de personnes (25 % du total) avait un niveau de vie correspondant à une pauvreté absolue (il s'agit d'une situation dans laquelle de faibles niveaux de revenus sont associés à des manques plus ou moins sérieux dans les domaines de l'alimentation, de la santé, du logement et de l'éducation). Avec l'aggravation de la situation économique au cours des cinq dernières années, le nombre total de personnes vivant dans la détresse a certainement beaucoup augmenté (R. Page 15).

Du fait des problèmes causés par la dette extérieure et par l'attitude du Fonds Monétaire International (F.M.I.), on assiste à une sensible diminution des dépenses publiques consacrées notamment aux services sociaux, ce qui n'est pas sans incidence sur les possibilités de satisfaire des besoins vitaux. En conséquence, il ne faut pas s'étonner devant le nombre d'interventions concernant la dette des P.V.D. (environ une cinquantaine).

LA DETTE AU PREMIER PLAN

Le délégué des travailleurs d'Uruguay montre l'ampleur du problème : en Amérique latine, le paiement de la dette absorbe chaque année 40 % des recettes d'exportations. L'Uruguay a, actuellement, une dette extérieure brute de plus de 5 milliards de dollars, ce qui fait par tête d'habitant une des dettes les plus élevées du monde : près de 2 000 dollars par habitant (I. Uruguay S. 20/8).

Le délégué des travailleurs du Pérou parle de "charge insupportable" et souligne que "l'un des problèmes les plus importants, les plus fondamentaux et prioritaires à l'heure actuelle, est celui de la dette extérieure, car c'est elle qui engendre tous les problèmes qui nous étouffent..." (I. Pérou S. 12/31).

Après avoir déclaré que le gouvernement bolivien "d'origine démocratique" s'est "fait autoritaire", ne s'occupe pas du côté humain et "n'aspire qu'à un développement purement économique et à une fallacieuse croissance au prix de la faim et de la misère", foulant aux pieds les droits des travailleurs, le délégué bolivien montre que tout cela est la conséquence de la dette. "Cet énorme sacrifice du peuple bolivien n'a pas pour objet d'améliorer les conditions de vie de la population, l'objectif essentiel étant de rembourser cette dette extérieure contractée au profit des classes dominantes et puissantes que représente le gouvernement actuel" (I. Bolivie S. 12/22).

Ce type de déclarations que l'on retrouve dans les discours des représentants des P.V.D. des divers continents s'explique par les conditions draconniennes que le F.M.I. impose à ses débiteurs : réduction du déficit budgétaire, pression pour comprimer les salaires en vue de faire baisser l'inflation, etc... Le repré-

sendant des employeurs boliviens déclare à ce propos : "Il faut exercer des pressions sur les organismes internationaux pour qu'ils se défassent de leur incroyable rigidité et qu'ils perdent un peu de leur obsession désséchante de rechercher de l'équilibre financier ; il faudra qu'ils inscrivent dans leurs objectifs des considérations touchant à la production, à l'emploi et à un véritable rétablissement des économies nationales" (I. Bolivie P. 15/34).

LA REVOLTE CONTRE LE POIDS DES CONTRAINTES FINANCIERES

Le délégué des travailleurs du Pérou explique qu'une "première tentative pour résoudre ce problème -et c'est là un événement historique- a été faite avec la réunion tenue en juillet 1985, à La Havane, par toutes les centrales syndicales d'Amérique latine, malgré toutes leurs différences idéologiques et politiques ; cette réunion a abouti, le 23 octobre, à l'organisation d'une journée du rejet, au niveau du continent, de la dette extérieure et nous avons lancé un appel à tous les pays d'Amérique latine pour qu'ils refusent de se voir imposer les décisions du F.M.I." (I. Pérou S. 12/31).

Au niveau des gouvernements, les solutions adoptées sur ce point montrent que certains n'entendent pas se plier aux contraintes du F.M.I. Le **représentant du Pérou**, après avoir indiqué que la dette extérieure des P.V.D. s'élève à 865 milliards de dollars dont près de 400 pour l'Amérique latine, explique la décision "historique" de son gouvernement : "Le gouvernement péruvien reconnaît avoir une dette envers les banques étrangères, mais déclare avoir aussi une dette beaucoup plus grande envers son peupleurement touché par l'arriération séculaire du pays ; c'est pourquoi, il a décidé de ne réserver que 10 % de la valeur de ses exportations au paiement de la dette extérieure. C'est la décision souveraine d'une nation où les deux tiers de la population économiquement active sont sous-employés ou au chômage" (I. Pérou M. 12/15).

Le Président du Mexique, dans un message à la Nation, en février 1986, relevait "que l'on ne résoudrait pas le problème de l'énorme endettement extérieur par la réduction du niveau de vie des paysans mexicains et par la baisse du salaire réel des travailleurs et que la priorité consistait, plus que jamais, à défendre les intérêts vitaux du peuple mexicain" (I. Mexique M. 8/14).

D'où les demandes de réajustement de la dette (ou de réaménagement) que citent, par exemple, le **délégué des employeurs des Philippines**, dont la dette est la quatrième du monde (I. Philippines P. 20/35), le **Ministre du Travail de la Jamaïque** a fait appel à ce propos à une équipe de la Banque mondiale et du F.M.I., mais se demande si ces institutions sont capables de s'écartier des conceptions traditionnelles (I. Jamaïque M. 12/20).

COMMENT CONCILIER LES INTERETS DES UNS ET DES AUTRES ?

Le délégué de la Suisse, comme d'autres gouvernements, n'envisage que des aménagements limités ; "La Suisse est favorable aux efforts tendant à placer la solution du problème de l'endettement dans une perspective plus globale et orientée à plus long terme. Tous les participants partagent la responsabilité de mieux coordonner et d'exécuter de façon plus décidée la stratégie commune. Un ajustement efficace qui devrait permettre progressivement aux pays débiteurs d'assumer à nouveau le service de leur dette constitue indubitablement un élément-clé d'une telle stratégie. Après quelques succès significatifs sur le front extérieur, les efforts doivent, aujourd'hui, porter sur la correction de leurs déséquilibres et l'assainissement de leurs structures internes. Le but de cet ajustement est la relance efficiente de la croissance dans les pays endettés, afin que leurs objectifs de développement à long terme ne soient pas compromis" (I. Suisse M. 22/25).

Le représentant du gouvernement espagnol entend, pour sa part, concilier les intérêts des P.V.D. et ceux des prêteurs : "L'Espagne comprend et mesure la gravité de la situation dans les régions affectées, en raison de son importance relative et des liens fraternels qui l'unissent aux pays d'Amérique latine. Mais notre pays mesure, également, la gravité potentielle de ce problème pour les pays industriels dont les systèmes financiers sont en quelque sorte fragilisés du fait même de la dette".

"Cette double problématique nous oblige à renforcer la coopération internationale et nous ne devrons pas nous limiter aux aspects concrets de la gestion de la dette, mais nous nous préoccuper aussi d'autres domaines plus généraux et instaurer des relations économiques plus poussées et plus fécondes entre tous les pays" (I. Espagne M. 9/15).

Le délégué des travailleurs italiens va plus loin en parlant de la nécessité d'un grand élan de solidarité. "Le bien-être des sociétés plus fortunées est donc menacé si l'on n'encourage pas un grand élan de solidarité et si l'on ne trouve pas de solution aux problèmes les plus graves des sociétés moins riches et, en particulier, au problème de la dette extérieure auquel se heurtent de nombreuses nations. Il faut que les créanciers et les débiteurs trouvent une solution satisfaisante pour les uns et les autres, une solution compatible avec le développement social et économique des pays débiteurs et qui reflète l'esprit dans lequel le gouvernement canadien a récemment pris des décisions (1). Non seulement la per-

(1) Le Canada a annoncé un moratoire sur le remboursement, pour les pays africains au Sud du Sahara, des prêts accordés au titre du développement. Ce moratoire de 25 millions de dollars tiendra compte des besoins et des conditions de chaque pays et s'étendra sur une période de 5 à 15 ans.

sistance du sous-développement a de graves conséquences sur les plans humain et social, mais elle mine ces mêmes institutions démocratiques souvent reconquises au prix de grands sacrifices et grâce à la solidarité du monde industrialisé et surtout des syndicats".

"En Italie, de telles préoccupations sont très vives et c'est pour cela que le mouvement lutte pour associer reprise économique nationale et coopération avec les pays en voie de développement ; en effet, nous sommes convaincus que nous pouvons trouver des solutions à nos problèmes et, en premier lieu, à celui du chômage des jeunes, dans le progrès des pays moins avancés" (I. Italie S. 20/12 et 13).

UNE RESOLUTION QUI SUSCITE DES DISCUSSIONS

La Commission des résolutions s'est trouvée à propos du problème de la dette en présence de 4 textes, finalement fusionnés en une seule résolution "concernant le développement, la dette extérieure et les objectifs sociaux de l'O.I.T.".

Le Conseil d'Administration du B.I.T. est notamment invité à demander aux gouvernements :

- "d'examiner conjointement les problèmes liés à l'allègement du fardeau du service de la dette en tenant compte de la capacité de paiement provenant des recettes à l'exportation, des besoins du développement ainsi que des exigences économiques et sociales des P.V.D...."
- "d'encourager le dialogue entre les gouvernements, les institutions financières internationales et les investisseurs en vue de trouver les moyens pratiques pour résoudre les problèmes de ressources financières et d'endettement..."

Il convient d'appeler plus particulièrement les Etats créanciers :

- "à prendre les mesures adéquates en vue de stabiliser les principales monnaies internationales, de ramener les taux d'intérêts à des niveaux raisonnables et de prolonger les délais de remboursement de la dette".
- "à augmenter le volume de l'aide au développement apportée aux P.V.D., en particulier aux moins avancés..."

Enfin, il est demandé au Directeur Général du B.I.T. :

- "de veiller à ce que les institutions financières internationales tiennent pleinement compte de la situation sociale et politique des pays qui ont besoin de leur aide..."

- "de préparer et convoquer, le plus rapidement possible, la réunion de haut niveau qui a été proposée, afin d'examiner, à la lumière des objectifs sociaux de l'O.I.T., la situation économique mondiale actuelle et, plus particulièrement, les répercussions des pratiques commerciales, financières et monétaires internationales sur l'emploi et la pauvreté..." (32/Page 36 à 39).

Cette résolution a été adoptée par 318 voix - 11 contre et 32 abstentions. Parmi les "contre", on trouve le **représentant du gouvernement des Etats-Unis** qui reproche à la résolution de décrire la situation économique mondiale en "termes alarmistes", de blamer les pays industrialisés et les organismes financiers internationaux à qui est imputée la responsabilité des problèmes économiques des P.V.D., sans insister suffisamment sur la nécessité, pour ces derniers pays, de poursuivre des réformes de structure. Mais un autre reproche qui sera repris par plusieurs pays occidentaux c'est de conduire l'O.I.T. à déborder largement son domaine de compétence en intervenant dans l'arène financière internationale (I. Etats-Unis M. 39/24).

C'est à propos de cet élargissement du domaine de l'O.I.T. que certains gouvernements votent "contre" : représentants du Royaume-Uni, de la R.F.A., du Japon. Alors que s'abstiennent la Suisse, la France, le Canada, l'Italie. Face à ces refus ou abstentions des gouvernements occidentaux, on note l'intervention du **délégué des travailleurs d'Allemagne Fédérale**. Faisant allusion au fait que le discours du Président de la République de la R.F.A. a été chaleureusement applaudi par l'Assemblée de l'O.I.T. quelques jours auparavant, il reprend quelques éléments de ce discours : "Il nous a prié instamment de collaborer avec toutes les institutions qui traitent de ces questions ; par exemple, la Banque mondiale, le F.M.I., le G.A.T.T., la C.N.U.C.E.D., l'O.C.D.E. et il a dit ensuite que cette coopération ne réduirait nullement la responsabilité qui est celle des diverses organisations, mais, bien au contraire, qu'elle pouvait renforcer la collaboration et permettre de mobiliser plus efficacement les compétences et les ressources financières de ces organisations, je suis donc très surpris de ce qu'ont dit cet après-midi certains délégués gouvernementaux. D'une part, ils ont applaudi le Président Von WEIZSACKER et, d'autre part, ils prétendent que nous avons failli à nos responsabilités et à nos compétences". Or "ce projet de résolution aurait pu être tiré, mot pour mot du discours du Président..." (I. R.F.A. S. 39/25).

Ajoutons pour en terminer avec ce problème de la dette et des institutions internationales que le **Directeur Général du B.I.T** soulignait dans son rapport qu'il espérait que "les programmes d'aide internationale et les institutions internationales de prêts renforceront leur appui aux projets d'infrastructure sociale tels que les établissements de formation et d'enseignement, en plus de l'aide qu'ils apportent aux profits touchant le secteur industriel, dont les avantages sont immédiatement perceptibles et qui peuvent s'exprimer en terme de projets financiers prévisibles. Il faut réaffirmer, une fois de plus, que les avantages économiques des

projets visant à développer l'infrastructure sociale peuvent être tout aussi importants que ceux des investissements immédiatement productifs" (R. Page 17).

COMMERCE INTERNATIONAL ET PROTECTIONNISME

La question de la dette et de l'aide n'est qu'un aspect du problème. Le Directeur Général estime que "pour soutenir une reprise économique mondiale qui avantage tant les pays développés que les pays en développement, il est essentiel qu'interviennent des accords commerciaux plus ouverts. Cela suppose une libéralisation accrue du commerce international et une observation plus stricte des règles et procédures en vigueur".

Le chômage élevé qui sévit dans les pays industriels à économie de marché a accru les pressions protectionnistes ; pourtant, "l'inefficacité du protectionnisme en tant qu'arme contre le chômage a été démontrée dans les années trente, lorsque la mise en place de barrières tarifaires a provoqué de vastes mesures de représailles qui ont réduit encore plus les échanges commerciaux"...

Du fait de l'interdépendance des économies, bien plus grande aujourd'hui qu'en 1930, le développement du protectionnisme aujourd'hui aurait des effets beaucoup plus pervers. "Une politique généralisée de protectionnisme finira par réduire le commerce mondial et, en définitive, la prospérité de chacun".

L'O.I.T. doit donc combattre les tendances protectionnistes. "Dans le même temps, cependant, nous devons nous assurer que les exigences de la concurrence dans les échanges internationaux ne sont pas utilisées comme arguments pour restreindre l'application des normes internationales du travail qui doivent normalement protéger les travailleurs dans les industries orientées vers l'exportation" (R. Pages 29-30).

La question va être reprise dans la discussion beaucoup plus par les représentants des gouvernements que par ceux des employeurs ou des travailleurs.

Trois points se dégagent des interventions :

- la volonté, au moins en parole, de lutter contre le protectionnisme,
- la détérioration des termes de l'échange défavorable aux pays producteurs de matières premières,
- le fait que le protectionnisme que l'on dénonce c'est celui de l'autre.

POUR LA LIBERALISATION DU COMMERCE INTERNATIONAL

La nécessité de lutter contre le protectionnisme est affirmée par de nombreux représentants de gouvernements :

- celui du Nigéria qui reprend l'argumentation du Directeur Général (8/17),
- celui du Burundi qui déclare "les pays riches devraient supprimer les barrières protectionnistes" (I. Burundi M. 8/25),
- celui de la Corée du Sud (9/30),
- celui de Singapour : "nous vivons dans un monde où l'interdépendance est grande. Nous partageons la même terre et la même atmosphère, ainsi que certains événements récents nous l'ont rappelé. Nos économies sont de plus en plus interdépendantes. Aucun pays ne peut se tenir à l'écart de l'économie mondiale. Les mesures protectionnistes ne conduiront qu'à des représailles, à une usure mutuelle et au resserrement des échanges commerciaux. En essayant de conserver des emplois qui ne sont plus viables, le protectionnisme ne fait que retarder l'inévitable et rendre les ajustements futurs encore plus pénibles" (I. Singapour M. 9/23).

On notera que parmi les quatre pays que nous venons de citer, trois sont des N.P.I. (Nouveaux pays industriels).

Le représentant des employeurs du Brésil (autre N.P.I.) s'inquiète des barrières non douanières : "La question de la structure du commerce et du protectionnisme revêt une importance particulière pour les pays en développement qui, en raison des résultats obtenus ces dernières décennies dans la consolidation des efforts de croissance économique, en sont venus à inclure dans la liste des produits exportés un nombre croissant de produits manufacturés concurrentiels pour les produits analogues que produisent les industries locales des pays industrialisés".

"Et c'est un fait notoire que ces exportations se heurtent à des restrictions croissantes et notamment à des barrières non douanières qui portent préjudice aux pays exportateurs et qui empêchent d'obtenir l'effet multiplicateur notable du produit et de l'emploi que l'on pourrait légitimement escompter d'exportations à grande valeur ajoutée".

"Il est évident que la poursuite de la politique protectionniste à la longue provoquera des frustrations de part et d'autre : pour les P.V.D., dans la mesure où ils sont empêchés d'augmenter leurs recettes d'exportations, qui sont vitales à ce moment pour leur permettre de respecter les engagements liés à la dette externe qui s'est accumulée ; et pour les pays industrialisés, parce qu'ils retardent indéfiniment les adaptations structurelles indispensables au parc industriel et qu'ils maintiennent artificiellement en vie des secteurs industriels non compétitifs qui n'ont pas leur place

dans des économies avancées et dans la nouvelle division internationale du travail" (I. Brésil P. 17/36 et 37).

Il n'y a pourtant pas que les N.P.I. à réclamer la suppression des barrières. C'est le cas, nous l'avons vu, du Burundi qui s'adresse aux pays riches. Le **représentant des travailleurs de la Chine** tient le même langage et accuse la politique protectionniste de certains pays développés d'entraver le développement (15/8). Pour le **représentant des travailleurs de Malaisie** "la libéralisation du commerce international est la clé de la reprise de l'économie mondiale" (27/17).

Le **représentant des employeurs du Bangladesh**, l'un des pays les plus pauvres du monde, met en cause l'accord multifibre. "De grandes industries d'exportation, telles que le textile, la chaussure, le vêtement, etc... ont été touchées dans les pays à faible revenu. L'accord multifibre, qui couvre 15 % des exportations de produits manufacturés des P.V.D. est l'exemple extrême type des restrictions commerciales. Des groupes de produits soumis à des barrières non tarifaires représentaient plus de 30 % de la consommation totale des produits dans les pays développés en 1984, contre 20 % en 1980" (I. Bangladesh P. 12/33).

LA DETERIORATION DES TERMES DE L'ECHANGE

Divers orateurs, notamment gouvernementaux, insistent sur le fait que les pays exportateurs de matières premières sont désavantagés par rapport aux pays développés à qui ils doivent acheter leurs biens d'équipement.

Ce thème fait l'objet d'interventions de la part de P.V.D. Ainsi, le **représentant du gouvernement du Pakistan** explique que les P.V.D. "ont dû vendre leurs matières premières et leurs produits de base sur les marchés étrangers à des prix très bas, alors qu'en important des articles manufacturés, comme les machines, les pièces de rechange et les fournitures médicales, ils se heurtent à l'augmentation constante du prix de ces produits" (I. Pakistan M. 13/12).

Un pays exportateur de pétrole, comme le Vénézuela, se trouve dans la même situation à la suite de la baisse des prix du brut. "Ces dernières années, la baisse continue des prix de notre principal produit d'exportation et l'accroissement constant du loyer de l'argent et du coût de biens que nous importons, outre d'autres circonstances, ont créé une situation économique délicate dans mon pays" (I. Vénézuela M. 13/14).

D'autres P.V.D. interviennent dans le même sens, comme par exemple la **Chine**. Mais il faut noter que des pays développés, comme l'**Australie** et la **Nouvelle Zélande** réagissent de façon identique. "L'Australie est un grand pays exportateur de produits agricoles et minéraux et elle est bien consciente des problèmes de beaucoup de pays du Tiers-Monde qui sont fortement tributaires de l'exportation

des produits de base. La baisse des prix de ces produits sur les marchés internationaux a réduit notre terme de l'échange de 14 % l'année passée, a fortement diminué la valeur de nos exportations de 6,5 milliards de dollars australiens et a réduit la croissance effective de notre P.I.B. réel de 3 % l'an passé.

"La lenteur de la croissance économique internationale a contribué à réduire les prix des produits de base, mais un autre grand facteur a joué un rôle, c'est le renforcement de politiques protectionnistes sur les marchés agricoles. Le commerce de ces produits est caractérisé par le recours croissant à une politique de restriction quantitative et à des mesures de subventions (I. Australie M. 13/21). Dans ce dernier paragraphe sont notamment visés les Etats-Unis et la C.E.E. qui subventionnent leurs agriculteurs".

Le représentant du gouvernement de la Nouvelle Zélande, pays qui est affronté au même problème, note que, dans l'affaire, tout le monde est perdant. "Notre interdépendance en matière de commerce international fait qu'à la longue les politiques nées du seul intérêt égoïste atteindront en retour les pays qui les pratiquent. Quiconque obtient un avantage injustifié l'obtient au détriment d'autrui, c'est-à-dire de ses clients ou fournisseurs. A cause de leur attitude, le système commercial international fonctionne en-deçà de ses possibilités, ce qui, à long terme, est un désavantage pour tous, y compris ceux qui agissent ainsi. Les travailleurs, aussi bien que les employeurs des pays riches doivent comprendre que leurs arguments en faveur de la protection contre la concurrence internationale vont à l'encontre des intérêts des travailleurs et des employeurs d'autres pays. En fait, la protection sur le plan national, si elle détourne des ressources d'un usage efficace, coûtera aussi des emplois dans le pays" (I. N. Zélande M. 15/28 et 29).

PEU DE CHANCES DE VOIR REGLER LE PROBLEME DANS L'IMMEDIAT

Les chances d'accord en ce domaine paraissent bien réduites ; d'abord, du fait de la multiplication des accords bilatéraux que dénoncent le représentant des travailleurs italiens : "Au moment même où les techniques avancées facilitent la résolution des problèmes et où les pays industrialisés sortent de la crise des années 1970, on dresse des barrières douanières et protectionnistes de plus en plus hautes ; on est de plus en plus tenté de privilégier les rapports bilatéraux qui affaiblissent l'action des organismes internationaux. Nous assistons avec inquiétude au développement de cette tendance, qui privilégie les rapports bilatéraux entre Etats et qui soustrait aux instances internationales, comme le B.I.T., le G.A.T.T. et beaucoup d'organismes des Nations Unies, autorité, pouvoir et ressources économiques. Nous comprenons les critiques que suscitent le poids de leurs rouages et leur coût, mais cela ne sous semble pas une raison pour détruire la coopération multilatérale" (I. Italie S. 20/12).

L'autre raison qui laisse sceptique devant les déclarations sur les possibilités d'entente en cette affaire, c'est qu'on assiste à un dialogue de sourds. Nous ne prendrons ici qu'un seul exemple, celui des Etats-Unis qui figurent parmi les principaux accusés avec leurs subventions aux agriculteurs, leurs mesures et pressions de toutes sortes pour empêcher l'entrée sur leur territoire d'un certain nombre de produits.

Le représentant du gouvernement des U.S.A. se déclare lui aussi contre le protectionnisme : "Je ne crois pas que le protectionnisme offre, lui non plus, une réponse. Je dois dire, cependant, que certains pays qui inondent le monde de marchandises faites par des enfants ou par des travailleurs qui ne peuvent se syndiquer ni négocier collectivement, ou qui sont privés des normes les plus élémentaires de sécurité et d'hygiène, ces pays font plus de mal aux principes des échanges commerciaux libres et équitables que n'importe quel groupe protectionniste auquel je peux penser. Ces pays sont l'une des causes du problème. Ils stimulent le protectionnisme. Tôt ou tard, nous devrons trouver un moyen de résoudre le problème des échanges commerciaux inéquitable". (I. Etats-Unis M. 25/10).

Certes, le problème évoqué ici est essentiel, mais le fait qu'il soit soulevé par le représentant des Etats-Unis montre bien que, lorsque l'on parle protectionnisme, chacun considère celui du voisin au lieu d'examiner ses propres pratiques.

QUEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ?

On est loin d'un "Nouvel ordre économique international". Même le représentant des employeurs du Pakistan est sceptique sur la coopération : "Le rapport accorde trop de confiance à la coopération entre les pays développés et les P.V.D. comme moyen d'amener une croissance de l'économie mondiale au cours de la décennie qui vient. Le rapport semble postuler qu'un appel passionné débouchera sur des solutions urgentes à des problèmes chroniques comme l'endettement, le transfert de ressources des pays développés vers les économies en développement, l'ouverture des marchés des pays avancés aux P.V.D., etc... Or, ces problèmes n'ont fait que s'aggraver au fil des ans, tandis que les autorités nationales essayaient de mettre de l'ordre chez elles, sans se soucier des effets de leur politique sur le reste du monde" (I. Pakistan P. 22/36).

Roger BRIESCH, délégué des travailleurs de France, insiste, lui aussi, sur cette aggravation : "La crise des relations économiques et monétaires internationales, où le désordre des mécanismes les plus importants de l'économie mondiale est plus grand qu'il n'a jamais été, reflète les déséquilibres monétaires, financiers et commerciaux entre les pays industrialisés et les pays du Tiers-Monde, malgré les différences sensibles entre eux".

Il insiste ensuite sur la dissymétrie entre le Nord et le Sud,

entre le Sud riche et le Sud pauvre et dénonce les choix économiques qui "privilégièrent trop souvent encore les placements au détriment des investissements productifs créateurs d'emplois. Il y a trop d'adeptes d'un libéralisme qui s'appuyant sur la déréglementation et le jeu des lois du marché, n'hésitent pas, quand leurs intérêts sont en cause, à agir sur le cours de leurs monnaies et à mettre en place des mesures de protection déguisées".

Constatant ensuite -en dehors des accords de Lomé et des accords commerciaux de la C.E.E.- une absence de négociations ou réformes sérieuses sur ces problèmes, il ne peut que déplorer "l'absence de volonté politique en matière de développement", d'où un profond déséquilibre qui "a, c'est évident, des conséquences directes sur nos propres réalités, il marque négativement notre interdépendance, il pérennise la fracture de la planète, favorise les tensions, les visées géopolitiques et menace la paix" (I. France S. 33/17).

LA RESPONSABILITE DES GRANDS PAYS DEVELOPPES

Certains orateurs sont encore beaucoup plus sévères et contestent les "bienfaits de la coopération internationale" que le rapport du Directeur Général a souligné.

Le représentant des travailleurs algériens déclare à ce propose : "En fait, ce que nous voulons démontrer, c'est qu'il est pour le moins hasardeux de prétendre lutter contre ces véritables fléaux que sont le chômage et la pauvreté, s'il n'est pas clairement affirmé que ces problèmes sont, pour une très large part, à l'image d'un ordre mondial, économique, politique, social, culturel, organisé au profit d'une minorité de nantis, au seul profit de ces puissances d'argent qui se nourrissent de la sueur, des souffrances et du sang de ceux que d'aucuns ont nommés hier les damnés de la terre" (I. Algérie S. 25/19).

A travers cette intervention, sont visées notamment des firmes multinationales. Le délégué du gouvernement de la Namibie note dans son intervention que "tout indique que les sociétés multinationales contribuent de façon importante à l'appareil de sécurité du régime d'Afrique du Sud, qui est utilisé pour renforcer l'apartheid, et, également, à assurer à ce régime les ressources en matières d'armement et en pétrole, indispensables au maintien de l'apartheid...".

Parlant du sabotage par l'Afrique du Sud de l'infrastructure des "pays de la ligne du front", il ajoute : "Tout cela se déroule avec la collaboration de puissantes sociétés multinationales et des milieux au pouvoir dans certains pays occidentaux. Cela fait partie de la stratégie globale du complexe militaro-industriel qui vise à empêcher et à désorganiser le développement indépendant des pays de la zone" (I. Namibie M. 17/21).

Pour sa part, le représentant gouvernemental du Bénin, traitant de la gravité du chômage dans son pays, précise que "cette

situation, déjà alarmante, a été rendue plus difficile encore par la puissance des entreprises multinationales, qui, pour des motifs de restructuration ou d'adaptation aux nouvelles exigences économiques et technologiques dans nos pays, procèdent à des compressions massives de personnel" (I. Bénin M. 23/1).

Mais ce n'est pas seulement à travers les firmes multinationales que la responsabilité des grands pays développés est engagée ; elle l'est aussi directement. C'est ce qu'affirme notamment le **délégué des travailleurs du Brésil** : "Comment, déclare-t-il, progresser et aider les autres nations en développement, si la décision de soutenir le développement technologique propre est compromise par des représailles qui sont dans le droit fil d'un colonialisme économique des pays du Nord contre les pays misérables du Sud ?" (I. Brésil S. 22/39).

Mais au sein des pays développés, les responsabilités et les possibilités d'action ne sont pas, également, partagés comme l'indique le **Ministre du Travail d'Irlande** : "Après avoir souligné les conflits au sein de l'O.I.T., puis en dépit de cela, l'existence d'intérêts communs, il ajoute : "En troisième lieu se pose la question du leadership dans cette Conférence. Nous nous tromperions en croyant que chacun d'entre nous a la même capacité d'influer sur les événements. Il est évident que si l'O.I.T. veut réussir sa tâche, elle doit voir en face les réalités du pouvoir dans la vie internationale. C'est pourquoi, les grandes puissances aux termes de la Constitution ont des droits spéciaux. Toutefois, le corolaire de cette situation est que ces mêmes puissances, qui ont la capacité d'influer sur les événements, doivent être en tête si l'on veut que le système soit pertinent et efficace. Je crois que, si ces Etats assumaient leurs responsabilités en cherchant à guérir les maux contemporains, ils éveilleront facilement des réactions positives chez tous les membres de l'Organisation" (I. Irlande M. 9/27).

LA QUESTION DES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

Les pays du Tiers-Monde n'ont pas tous la même approche au sujet des transferts de technologie.

Si l'on s'en réfère à l'intervention du **délégué des employeurs de l'Inde**, ce presque continent a besoin des technologies les plus modernes. "Nous mesurons de plus en plus à quel point il est essentiel de moderniser notre industrie, notamment nos industries traditionnelles. Un certain nombre d'établissements, dans les branches du textile, du sucre, du ciment et de l'ingénierie sont obsolètes, de sorte que des problèmes s'y posent sur le plan de la santé. Les progrès technologiques mondiaux sont si rapides que, parfois, il est difficile de suivre. Même dans certaines industries modernes que nous avons dans notre pays, la base technologique a été déclarée et il est nécessaire de la mettre à jour".

"A l'heure actuelle, un débat national se poursuit sur cet aspect particulièrement important de notre économie. Gouvernement

et employeurs reconnaissent que, sans modernisation de la technologie et sans changement quotidien, il n'y aura pas d'amélioration de la productivité, et que, sans production plus élevée, même le niveau actuel de l'emploi ne saurait être maintenu. Les travailleurs et les syndicats craignent, bien entendu, des pertes d'emploi et on ne saurait négliger leurs craintes..." (I. Inde P. 12/40).

Au contraire, dans d'autres pays, on est plus que réservé vis-à-vis de certaines technologies modernes. "Les multinationales et une invasion culturelle prenant diverses formes incitent les pays en développement à utiliser des techniques coûteuses, ruineuses pour l'environnement, qui font beaucoup plus de tort que de bien" déclare le représentant du gouvernement de l'Irak (12/27).

En Thaïlande, le représentant des travailleurs constate que l'utilisation de produits chimiques à haute technologie, sans formation appropriée des travailleurs a entraîné des accidents (I. Thaïlande S. 12/39).

La Tanzanie est pour une technologie très simple permettant d'utiliser le maximum de main-d'œuvre. Grâce à l'aide de l'O.I.T. et à celle d'autres organismes, la Tanzanie a pu mettre sur pied des programmes de formation professionnelle ; mais le problème qui se pose, aujourd'hui, à ces jeunes, c'est d'avoir des outils à leur sortie de formation. "L'O.I.T. devrait donc envisager des projets complémentaires de technologie appropriée pour la fabrication d'outils simples qui pourraient être fournis à ces jeunes à la fin de leur formation professionnelle" (I. Tanzanie M. 17/28). La même demande est formulée à propos de l'agriculture où un outillage simple suffirait pour alléger la tâche et accroître la production vivrière.

C'est sans doute en pensant à ce dernier type de pays que le représentant du "Comité de liaison international des ingénieurs, cadres et techniciens" intervient : "Dans les pays sous-développés et dans les pays en développement, des interprétations différentes sont données au sujet des "technologies appropriées". Cependant, il est apparu qu'une principale ressource commune à tous était les ressources humaines. C'est pourquoi, dans leur cas, le type de technologies appropriées était celui qui pouvait s'appliquer à des projets à forte intensité de main-d'œuvre, plutôt que des projets et technique de pointe, nécessitant un apport d'énergie coûteux et/ou l'importation de combustibles tout aussi chers..." (21/13).

Pour le représentant des travailleurs italiens, ce n'est pas le problème du niveau de la technologie qui est important, mais la volonté des pays industrialisés d'établir une véritable coopération avec les P.V.D. dans ce domaine. "Nous ne devons pas avoir peur de transférer de nouvelles technologies aux P.V.D., mais nous devons craindre que le fossé qui nous sépare d'eux ne devienne un abîme d'incompréhension que nous ne pourrions jamais combler. En effet, si les nouvelles techniques ne font pas l'objet d'une réelle coopération internationale, nous assisterons à l'apparition, dans les pays industrialisés, d'un nationalisme technologique dangereux" (I. Italie S. 20/12).

PROBLEMES PARTICULIERS AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

+ LE SECTEUR RURAL

- * LES TRAVAILLEURS DES PLANTATIONS PARTICULIEREMENT DEFAVORISES
- * DES REALISATIONS INEGALES
- * PROJETS ET PROBLEMES

+ LE SECTEUR URBAIN

- * REACTIONS SYNDICALES
- * DEUX CONCEPTIONS PATRONALES
- * DES EXPERIENCES EN COURS DANS LE SECTEUR NON STRUCTURE

A travers la question des relations Nord-Sud, nous venons de traiter nombre de problèmes concernant les P.V.D. Arrêtons-nous maintenant sur deux d'entre eux :

- La question du développement rural et
- Les problèmes particuliers au secteur urbain.

LE SECTEUR RURAL

Le rapport de F. BLANCHARD insiste sur l'importance du développement rural qui peut être un moyen de diminuer la pression sur l'emploi urbain (R. Page 17 à 21). Les conditions naturelles et le contexte socio-économique, très variables selon les pays, ne permettent pas d'envisager de solutions uniformes. En outre, l'accent ne doit pas être mis sur la seule agriculture, mais il faut aller vers une diversification des activités non agricoles.

Les pays développés, qui ont tout intérêt à favoriser ce développement, devraient assurer leur part de dépenses sous forme d'une aide financière et de prêts à long terme à des conditions favorables.

Les programmes intégrés de développement rural, qui peuvent, parfois, nécessiter une réforme agraire, doivent viser l'amélioration de la productivité et de la production agricole, mais aussi des revenus des agriculteurs. L'emploi de techniques appropriées, tout en réduisant la pénibilité du travail des femmes, doit tendre à l'autosuffisance alimentaire. Quant à la mise en place d'infrastructures, aux plus grandes facilités de crédit et à la mise en oeuvre de systèmes de commercialisation, elles visent, outre l'aide à l'agriculture, à accroître les possibilités d'emploi non agricole, salarié ou indépendant.

La réalisation des programmes intégrés exige, au nom même de son efficacité, la participation la plus large possible de la population. Divers types d'associations peuvent faciliter cette participation.

LES TRAVAILLEURS DES PLANTATIONS PARTICULIEREMENT DEFAVORISES

Nous prendrons ici comme exemple la situation décrite par le délégué des travailleurs du Sri Lanka. Amenés de l'Inde depuis 150 ans pour transformer la jungle en plantations de thé et de café, ces travailleurs -véritables producteurs de la richesse du pays (85 % des recettes en devises)- se sont vus retirer le droit de vote et empêcher d'acquérir la nationalité sri lankaise lors de l'indépendance en 1948.

"En tant qu'apatrides, ils étaient exclus aussi du bénéfice des programmes de développement national, de mise en valeur des terres de colonisation et d'emploi dans le secteur public et privé

en dehors des plantations. Les employeurs des plantations au Sri Lanka ont perpétué la politique colonialiste de négligence et d'exploitation de cette catégorie infortunée de la population active, toujours traitée en tant que main-d'oeuvre captive, isolée du courant essentiel de la vie nationale".

"Les conditions de vie de ces travailleurs continuent d'être à peu près les mêmes qu'il y a 150 ans. C'est la règle, aujourd'hui, plutôt que l'exception, qu'une famille de six personnes vive dans une pièce sans fenêtre, de quelque 3 m sur 3,50 m, sans eau courante, ni lumière. Les conditions sanitaires dans les plantations sont si primitives qu'on ne peut les comparer avec le reste du pays. Cela est démontré par une mortalité infantile et maternelle plus élevée que partout ailleurs dans le pays. Le niveau des écoles primaires sur les plantations est si bas que les enfants ne peuvent entrer dans les écoles secondaires, en dehors des plantations, afin de pouvoir continuer leur instruction, ce qui ne fait qu'aggraver la surpopulation et le chômage dans les plantations...".

"Alors que leur situation s'aggrave, des sommes considérables en droits et bénéfices perçus sont tirées de ce secteur pour en aider d'autres. Cette situation peu satisfaisante a provoqué une action de la Banque mondiale pour encourager l'investissement dans le secteur des plantations et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs..." (I. Sri Lanka S. 20/30). Le délégué des travailleurs du Sri Lanka lance un appel à l'O.I.T. pour qu'un programme d'action soit mis en oeuvre "avec la participation complète des partenaires sociaux".

Au Brésil qui connaît, lui aussi, le problème du travail sur les plantations, le représentant des travailleurs explique que le syndicalisme, désormais libre, a réclamé une réforme agraire. "C'est là une tâche prioritaire qui assurerait l'accès à la propriété de la terre à ceux qui entendent la travailler pour nourrir le pays. Dans ce sens, les syndicats ont accueilli avec satisfaction les propositions du gouvernement pour la réforme agraire, mais ils sont conscients de l'existence de forces qui s'opposent à la réalisation de ce voeu de la nation et qui sont à l'origine de persécutions, d'assassinats de dirigeants syndicaux ou paysans, dans une confrontation qui a contraint le gouvernement fédéral à poursuivre des criminels au service des grands propriétaires fonciers, ce qui a rendu très difficile l'exécution de la réforme agraire" (I. Brésil S. 22/39).

DES REALISATIONS INEGALES

Ce sont généralement les délégués des gouvernements qui traitent des réalisations, les syndicalistes sont plus discrets sur ce problème. L'absence de confrontation ne permet pas de savoir si le discours gouvernemental correspond toujours à la réalité.

Au Sénégal, "l'autosuffisance alimentaire est plus que jamais à l'ordre du jour, avec la nouvelle politique agricole récemment

adoptée par le gouvernement. Celle-ci met notamment l'accent sur la responsabilisation des paysans, pasteurs et pêcheurs, dans le cadre d'un mouvement coopératif complètement rénové. Par ailleurs, une politique de prix plus conséquente permet, désormais, à cette catégorie d'actifs de jouir de revenus améliorés..." (I. Sénégal M. 22/8).

Au Niger, où le secteur rural occupe 90 % de la population, agriculture et élevage étant les "deux mamelles" de l'économie, "une nouvelle structure d'encadrement coopératif a vu le jour afin de responsabiliser davantage les travailleurs ruraux" (I. Niger M. 22/12).

Au Congo, République populaire, on se trouve face à une politique beaucoup plus volontariste avec, comme options politiques fondamentales "le renforcement du secteur économique de l'Etat et le développement du secteur privé, notamment du secteur privé national en privilégiant l'agriculture, priorité des priorités et base fondamentale du développement de l'économie, l'accroissement de la production en vue de l'autosuffisance alimentaire et l'intensification de la mécanisation de l'agriculture et de la vulgarisation des divers modes de culture".

"Dans le cadre de l'exécution de notre premier Plan quinquennal 1982-1986, mon pays a développé l'infrastructure routière en vue du désenclavement de l'intérieur du pays et d'assurer l'expansion économique, la promotion de l'emploi dans les régions ainsi que la commercialisation régulière des productions des paysans, leur garantissant ainsi des revenus réguliers. De plus, notre politique tend à la réalisation des villages-centres qui constituent des pôles d'attraction dotés de toutes les infrastructures socio-économiques afin de fixer la population des zones avoisinantes et d'attirer les populations urbaines désoeuvrées" (I. Congo M. 25/25).

Le volontarisme est encore beaucoup plus grand en Ethiopie où l'on n'hésite pas à déraciner les populations pour les regrouper. "Le développement rural étant un domaine auquel le gouvernement révolutionnaire attache beaucoup d'importance, il a pris diverses mesures. L'une de ces mesures, visant au développement rural intégré, à la fourniture de tous les services nécessaires pour améliorer les conditions de vie de l'immense majorité de notre population, réside dans le lancement d'un programme de développement des villages, c'est-à-dire le rassemblement de la paysannerie dans des villages près des champs. Le principal objectif de ce programme est de réunir des paysans qui vivaient autrefois éparpillés pour qu'ils vivent ensemble en communauté villageoise, afin de pouvoir résoudre ensemble leurs problèmes.

De meilleurs logements sont construits, les services essentiels tels que l'approvisionnement en eau, en électricité, l'éducation et les services de santé sont développés, des routes, des banques, des silos modernes, des entrepôts, des magasins, des centres d'achat pour les produits manufacturés, les outils agricoles sont également créés.

"Nous croyons que le regroupement des paysans en communauté villageoise est nécessaire si l'on veut planifier et permettre à ceux-ci de sortir de l'agriculture de subsistance, de produire des cultures marchandes et de se spécialiser dans des produits qui peuvent donner de plus forts rendements. A l'heure actuelle, 7 344 villages ont été constitués et 699 958 logements construits" (I. Ethiopie M. 25/Page 33 et 34).

Le représentant éthiopien note, par ailleurs, que 1,5 million de personnes durement touchées par la famine et la sécheresse qui sévissent périodiquement dans le nord et le centre ont été réinstallés volontairement dans les zones fertiles et moins peuplées du sud et sud-ouest.

PROJETS ET PROBLÈMES

De nombreux autres délégués gouvernementaux sont intervenus sur cette question, certains ne faisant état que de projets. C'est le cas du délégué de l'Inde. "Une composante importante de la stratégie pour le secteur agricole est que les régions pluviales et les régions à faible productivité agricole recevront une attention spéciale ; le transfert de nouvelles technologies à l'agriculture, aux petites exploitations agricoles, en particulier, sera accéléré. Nous allons, également, augmenter les facilités de commercialisation. Les services de vulgarisation agricole se développeront, nous revitaliserons le mouvement des coopératives de façon qu'il offre un appui aux petits exploitants. Nous prévoirons des niveaux plus élevés de crédit aux agriculteurs dans les régions pauvres ; nous nous efforcerons d'appliquer de bonnes méthodes de conservation des sols et des eaux, de répondre aux besoins en combustibles et en fourrage grâce au reboisement. La tâche ardue que constituent la corvée d'eau et le ramassage du bois et du fourrage, qui incombe principalement aux femmes et aux enfants, doit être abordée de façon globale. Nous nous efforcerons d'accorder des subsides en vue de l'adoption de fours à bonne rentabilité énergétique et d'unités permettant d'utiliser l'énergie de la biomasse. Nous aurons des assurances cultures qui protègeront les petits exploitants agricoles contre les catastrophes naturelles" (I. Inde M. 9/22).

Tels sont donc les projets de l'Inde. Mais le délégué des employeurs de ce pays met en évidence les difficultés de la tâche. "Nous, en Inde, savons les différentes limitations qui existent et qui font de l'atténuation de la pauvreté et de la création d'emplois des tâches quelque peu difficiles. Il n'y a pas assez de ressources monétaires. Le pays est si vaste que les ressources disponibles se trouvent clairsemées. L'impact de la croissance planifiée dans les zones rurales n'est pas vraiment ressenti ; de façon paradoxale, dans certaines régions, les métiers traditionnels disparaissent, ce qui provoque un exode vers les centres urbains. Je suis certain que le même type de phénomènes se produit dans d'autres pays. C'est là un secteur dans lequel le gouvernement devra se préoccuper sérieusement de préserver et de promouvoir les petites industries rurales. Des ressources et une formation aux

activités non agricoles devront être fournies aux villages. La mise sur pied d'une infrastructure devrait bénéficier d'une haute priorité. Disposer de routes résistant aux intempéries, de moyens de commercialisation, d'énergie, etc... est une chose importante pour revitaliser l'économie villageoise" (I. Inde P. 12/41).

Mais, dans le secteur rural, les travailleurs sont souvent dépourvus de protection parce qu'isolés. Ce problème préoccupe la C.I.S.L. dont le représentant déclare : "Dans les secteurs ruraux, le problème des travailleurs sans protection et inorganisés reste l'un des grands obstacles à la diffusion des droits économiques et sociaux parmi cette fraction de main-d'œuvre. Il importe de promouvoir les organisations de travailleurs ruraux, de façon que les pauvres eux-mêmes puissent participer activement au développement de leur société en prenant des initiatives collectives et en coopérant entre eux sur les plans économique et social" (27/25).

Pour le délégué des travailleurs du Togo, qui souligne l'impact socio-économique de coopératives, le B.I.T. devrait favoriser les coopératives d'origine syndicale : "Je réitère mon point de vue, constamment exprimé à cette tribune, à savoir que le B.I.T. doit mettre les moyens qu'il faut pour encadrer certaines coopératives syndicales qui font leurs preuves actuellement afin que leur réussite serve d'exemple aux autres" (I. Togo S. 27/27).

LE SECTEUR URBAIN

Traitant du secteur urbain dans les P.V.D., le rapport du Directeur Général (Page 21 à 23) constate d'abord l'accroissement du chômage par suite de l'exode rural, mais aussi du fait de l'impossibilité de fournir aux jeunes sortant de l'école des emplois dans le secteur moderne.

Compte-tenu des limites auxquelles se heurtent l'expansion de l'emploi salarié dans ce dernier secteur, le rapport estime que "l'O.I.T. se doit d'accorder davantage d'attention au secteur non structuré en raison de son potentiel de création d'emplois".

Ce secteur fait appel à des méthodes de production exigeant une main-d'œuvre nombreuse, non qualifiée, à des matières premières locales et certains capitaux sont disposés à s'y investir. Du fait de ces caractéristiques, il conserve un certain dynamisme au milieu de la récession ambiante et, dans de nombreux pays, il a permis d'endiguer sensiblement la montée du chômage. Il faut signaler aussi qu'en raison de leur faible coût les produits qu'il fabrique sont accessibles aux ménages à faible revenu.

Mais du fait même de sa non réglementation, il ouvre la porte à tous les abus. "L'exploitation peut y prendre des formes variées, allant des bas salaires et des longues heures de travail à l'emploi d'enfants et à divers procédés d'intimidation. A supposer qu'elle soit possible, l'application brutale de tout l'arsenal législatif qui régit le secteur structuré aurait sans doute pour effet d'étouffer, si ce n'est de détruire totalement, le dynamisme du

secteur non structuré et son potentiel de création d'emplois rémunérés". Mais comment prévenir les abus les plus choquants ?

Compte-tenu de ces aspects antagonistes, le Directeur du B.I.T. "estime en définitive que les potentialités du secteur non structuré, quant à la réduction du chômage et de la pauvreté, devraient être mises à profit par des mesures adéquates. En même temps, s'il faut se résigner à tolérer la plupart des inconvénients inévitables de ce secteur, il importe de prendre des mesures résolues pour en corriger les défauts les plus graves". A ce propos, F. BLANCHARD parle d'intervention des autorités publiques dans les cas d'infraction les plus criant et d'une forme rudimentaire d'inspection du travail.

REACTIONS SYNDICALES

Le délégué des travailleurs des Etats-Unis conteste globalement les propositions du rapport concernant le secteur non structuré. Pour lui, "ce n'est pas le genre de langage que l'on attend d'une organisation qui consacre ses efforts à éléver les normes et à poursuivre la justice économique et sociale comme contribution spéciale à la paix mondiale. L'encouragement de la croissance d'un secteur qui, par sa nature même, signifie l'exploitation des travailleurs et l'absence de protection sociale, pour ne pas mentionner la façon d'écluder les impôts et les cotisations sociales et autres pratiques illégales, ne saurait être justifié, même si des efforts symboliques sont entrepris pour s'opposer aux pires abus. La nécessité vitale du développement ne peut pas être satisfaite en créant une catégorie de citoyens, non organisés et dépourvus de toute protection réelle. Des approches novatrices doivent naturellement être expérimentées pour assurer un emploi à ceux qui sont, actuellement, dans le secteur non structuré ou l'économie souterraine, afin de les libérer d'un emploi précaire et sans protection et d'éviter que leur effectif ne s'accroisse" (I. Etats-Unis S. 33/6). Les propositions de ce délégué visent le développement des petites entreprises et des coopératives.

C'est au nom des pratiques existant dans les pays industriels que le représentant de la F.I.O.S.T. (Transport) émet des réserves vis-à-vis des propositions concernant le secteur non structuré. "Dans les pays industrialisés, les travailleurs "indépendants" ou "artisans" interviennent avec un impact de plus en plus important sur le "marché" des transports qu'ils affaiblissent par des sous-tarifications, rendues possibles par l'affranchissement de certaines lois sociales et réglementations et le laxisme des pouvoirs publics en matière de contrôle. Cette pratique n'est pas sans incidence sur l'économie des entreprises de transports publics ou privés respectueuses des législations en vigueur et au sein desquelles les salariés jouissent d'une protection en matière de rémunération ou d'assurance sociale. Ces procédés mettent en péril les acquis sociaux des travailleurs organisés" (33/24).

Le représentant de la C.I.S.L., appuyé ultérieurement par le

délégué des travailleurs du Canada, n'a pas une attitude aussi tranchée que le délégué de l'A.F.L.-C.I.O. "En un temps de stagnation et de récession économique, accompagnées d'un chômage croissant, le secteur informel reste souvent le seul moyen de survivre pour des millions d'êtres, surtout dans le Tiers-Monde. Mais ne faisons pas de nécessité vertu. La vie dans le secteur non structuré est caractérisée par de terribles difficultés, de mauvaises conditions sanitaires, un écrasant manque de dignité. Nous devons encourager et promouvoir l'organisation d'institutions sociales qui seraient les fondations d'une société décente en vue d'intégrer progressivement le secteur non structuré dans le courant principal de l'économie. L'enseignement et la formation doivent répondre aux besoins immédiats des gens des bidonvilles et des villages ruraux et permettre, également, de semer la graine de la création d'emplois et de l'amélioration des conditions sociales. Pour réussir, ces projets doivent reposer sur la pleine participation des syndicats locaux. Seule la réalisation de leur potentiel d'action collective et d'action commune permettra aux masses les plus pauvres du monde de se libérer" (27/25).

Jusqu'alors nous n'avons entendu que l'opinion de syndicalistes de pays développés. Ceux des P.V.D. sont assez discrets sur ce thème. L'un des rares à analyser ce problème est le délégué des travailleurs de la Barbade : "Le déclin de taux de croissance économique tend à faire ressortir l'instinct de survie chez les gens. Il en résulte habituellement une expansion des emplois indépendants et l'éclosion d'un secteur non structuré vivace. Si ces phénomènes reflètent de façon caractéristique l'instinct de survie, ils indiquent aussi clairement qu'il existe, dans nos communautés, des ressources cachées et sous développées qu'il faut intégrer dans l'économie globale des P.V.D. Pendant les crises économiques, les petits commerçants, les colporteurs, les petits réparateurs, les marchands ambulants de boissons, les vendeurs de plage, les laveurs de voiture viennent tous gonfler les rangs de ceux qui sont marginalement employés dans le monde en développement. Lorsque l'économie s'étend et que des formes plus sûres d'emploi sont créées, le secteur non structuré connaît une contraction grave. Il apparaîtrait que ce secteur est, à bien des égards, le seul, dans beaucoup de P.V.D., où des signes nouveaux de l'esprit d'entreprise soient démontrés. L'éducation et la formation devraient, semble-t-il, tout particulièrement s'orienter vers ces domaines et des fonds de développement devraient être mis à disposition de façon à essayer d'aider à transformer certaines de ces activités, à les faire passer à un niveau supérieur et à offrir ainsi des emplois plus sûrs à ceux qui, aujourd'hui, réussissent à peine à tirer une rémunération de base ou même un salaire de subsistance de ces activités" (I. Barbade S. 12/12).

DEUX CONCEPTIONS PATRONALES

La première consiste à dire : Laissez ce secteur non structuré en l'état, c'est le seul moyen pour les P.V.D. d'assurer un minimum d'emploi à une population en état chronique de sous-emploi. Cette

thèse est développée par le délégué des employeurs du Swaziland : "Le Directeur Général parle de la nécessité de protéger ceux qui sont sans protection. Mais parallèlement, le rapport "sème le vent pour récolter la tempête". Pouvons-nous trouver les réponses que nous cherchons dans le renforcement de la législation, dans l'adhésion à des organisations, dans la participation à des régimes de sécurité sociale ? Est-ce que notre déplorable situation n'appelle pas l'antithèse de l'organisation, la liberté ? On irait à l'encontre de l'effet recherché en organisant le secteur non structuré, alors que son caractère informel est sa raison d'être. Le secteur non structuré a été accusé dans d'autres assemblées faisant autorité "d'économie noire", de "confiner à la criminalité", or l'objection qu'il suscite tient essentiellement au fait qu'il n'est pas organisé et qu'il échappe donc à l'impôt. Ce sont là des considérations secondaires au regard de l'ampleur de notre problème. Les bureaucrates sont peut-être insatisfaits, mais les personnes concernées ont une occupation lucrative ; le travail est effectué, les services sont assurés et l'argent circule : il n'y a guère d'économiste qui puisse y trouver à redire".

Le délégué des employeurs développe alors l'idée selon laquelle la notion de chômage n'a pas le même sens dans un P.V.D. et dans un pays industrialisé. "La majorité de ceux que l'on qualifierait "d'économiquement actifs" se trouvent en Afrique hors du secteur monétarisé et leur proportion continue de croître" (I. Swaziland P. 24/44 et 45).

Une position plus nuancée, mais qui consiste à réclamer plus de facilités pour les employeurs et moins de "contraintes administratives" est défendue par les employeurs de Bolivie et du Brésil. Examinons le discours de ce dernier : "Le lucide document de l'O.I.T. constate que cette question soulève un dilemne évident car le secteur non structuré offre de nombreuses possibilités d'absorption de la main-d'œuvre et mérite d'être stimulé à ce titre, mais il n'en a pas moins un caractère non organisé qui se reflète dans les abus et dans les conditions de travail défavorables".

"Il nous semble que le problème tient essentiellement au caractère équivoque de solutions de protection de la main-d'œuvre propres au secteur non structuré en tant que tel et qui, ainsi, perpétuent l'existence de ce secteur, alors que la solution naturelle, qui tient à la dynamique même des relations économiques et sociales, devrait consister à rendre possible l'activité quotidienne des travailleurs du secteur non structuré qui sont privés de protection et à faire en sorte qu'ils puissent passer dans le secteur structuré où ils bénéficiaient de cette protection".

L'employeur brésilien propose deux instruments efficaces pour atteindre ce but :

- d'une part la formation professionnelle,
- d'autre part, "une mesure qui peut être prise rapidement : il faut simplifier les formalités bureaucratiques et fiscales imposées aux petites et moyennes entreprises de sorte que les entreprises modestes et les petits commerces, qui, à

l'heure actuelle, prolifèrent, surtout dans les P.V.D., dans l'économie invisible, puissent s'organiser comme de véritables entreprises, conformément à la loi et aux règlements. Le Brésil a une expérience intéressante à faire partager dans ce domaine avec la promulgation récente du statut des micro-entreprises" (I. Brésil P. 17/36).

DES EXPERIENCES EN COURS DANS LE SECTEUR NON STRUCTURE

Les interventions de plusieurs délégués des gouvernements des P.V.D. indiquent que l'O.I.T. a déjà tenté un certain nombre d'expériences à ce niveau. C'est le cas, par exemple, à Madagascar, au Kenya, en Tanzanie. Le délégué de ce dernier pays déclare à ce propos : "Pour les jeunes des villes, une des méthodes de création d'emplois indépendants pourrait être de développer le secteur non structuré. Outre qu'elle crée des emplois, cette méthode a deux avantages, d'abord elle est simple du fait qu'elle repose plus que d'autres sur des matières premières disponibles localement et, deuxièmement elle produit des biens qui sont à la portée des populations à bas revenus (On trouvera là deux arguments déjà développés dans le rapport de F. BLANCHARD). Le B.I.T., poursuit le Ministre tanzanien, a mené une enquête sur le secteur non structuré de notre capital Dar es-Salam et en a fait rapport au gouvernement, puis il a récemment engagé une mission de suivi qui fera d'autres recommandations ; la Tanzanie ne manquera pas de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les recommandations de la mission soient dûment mises en oeuvre" (I. Tanzanie M. 17/28).

D'autres délégués gouvernementaux disent leur accord avec la démarche telle qu'envisagée dans le rapport, c'est le cas de ceux du Burundi, de la Zambie, du Bangladesh, de l'Uruguay. Le représentant de ce dernier pays précise comment il faut concevoir les contrôles. "Ma délégation est franchement d'accord avec l'intensification des activités de l'O.I.T. qui visent à améliorer la situation des travailleurs indépendants et des travailleurs en général et à améliorer le fonctionnement du secteur informel. Elle espère que l'on trouvera les dispositions appropriées pour que ces activités aient simultanément un effet positif en ce qui concerne le secteur structuré. Dans le même ordre des choses, ma délégation approuve l'idée selon laquelle, concrètement, l'inspection du travail, dans la petite entreprise et en général dans le secteur non structuré, a un rôle particulier à jouer. D'après ma délégation, cela ne doit pas être interprété comme un acquiescement à une réduction excessive des contrôles, qui se limiteraient seulement à combattre les abus les plus criants, mais plutôt comme un encouragement à perfectionner les techniques adaptées à ce type d'activité pour parvenir à des niveaux plus élevés de protection dans le secteur non structuré, sans provoquer de détérioration des systèmes généraux ou instituer de dangereux îlots de tolérance" (I. Uruguay M. 25/15).

LE CHOMAGE DANS LES PAYS INDUSTRIELS

+ LA FLEXIBILITE

- * LES EMPLOYEURS POUR LA FLEXIBILITE
- * DES SYNDICALISTES PLUS QUE MEFIANTS
- * DIVERGENCES ENTRE GOUVERNEMENTS
- * DEREGLEMENTATION, PRIVATISATION

+ MUTATIONS TECHNOLOGIQUES

- * DES SYNDICALISTES ATTENTIFS A CES PROBLEMES
- * DES ATTITUDES VARIEES VIS A VIS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le rapport du Directeur Général souligne qu'aujourd'hui plus de 30 millions de personnes, soit 8 % du chiffre total de la main-d'œuvre, sont victimes du chômage dans les pays industriels à économie de marché. Pour les pays d'Europe d'Ouest, on atteint 11 % - 15 % dans certaines nations. Les perspectives actuelles ne vont nullement dans le sens d'une diminution de ce fléau, bien au contraire. On observe une croissance du chômage de longue durée et certaines catégories sont particulièrement frappées, c'est notamment le cas des jeunes.

Cette situation provoque une croissance de l'économie clandestine, en entendant par là le travail non déclaré pour des motifs d'ordre juridique ou fiscal. Ceci entraîne un coût pour l'Etat, compte-tenu de l'évasion fiscale, mais aussi un coût pour les travailleurs du fait de l'absence de protection adéquate.

Parmi les intervenants sur ce problème, on peut citer la déléguée du gouvernement de la Suède qui insiste sur les conséquences : "Je crois, de fait, que ce chômage massif est une réelle menace pour le type de démocratie ouverte auquel nous croyons. Celle-ci ne survivra peut-être pas, à la longue, dans les pays où un taux de chômage élevé se maintient. Le chômage sape le tissu de la société sur lequel s'appuie la démocratie...".

Elle s'inquiète tout particulièrement pour les jeunes : "Le chômage fait perdre aux jeunes espoir et confiance en eux. Il appelle l'amertume et le désespoir, la perte de confiance en la société. Si nous dénions aux jeunes le droit d'être des membres à part entière de la société, ils risquent de choisir de se marginaliser" (I. Suède M. 25/8 et 9).

Le rapport parle de "choix fondamentaux" à faire quant au rôle du travail dans la vie de l'homme et aux formes changeantes des relations d'emploi". C'est un des points sur lesquels insiste R. BRIESCH, délégué des travailleurs français : "Les formes d'emploi sont, aujourd'hui, multiples : certes, le travail à temps plein reste le modèle dominant, mais à côté de lui se développent le travail à temps partiel, les contrats à durée déterminée, l'intérim, le travail précaire et tout ce qui s'évade du dispositif social et fiscal en place, dont le travail au noir. Pareil processus ne peut rester sans incidences sur la place et le sens du travail dans notre société.

La diversification des formes d'emploi pose, par ailleurs, le problème des rapports entre ce que l'on pourrait appeler le noyau stable des travailleurs, le contenu de leur protection sociale et les formes d'emploi diverses, périphériques, qui se mettent en place. Le développement de l'activité dite périphérique, ou ce qui nous apparaît comme telle, revêt une importance déterminante dans la mesure où la précarité de situation aura immanquablement des répercussions négatives sur le noyau stable" (I. France S. 33/18).

Parmi les solutions visant à enrayer la poussée du chômage, nous avons déjà examiné la question des relations Nord-Sud ou Sud-Sud et du protectionnisme. Le rapport examine divers autres points : la flexibilité, les mutations technologiques, la promotion

des petites entreprises, les programmes visant certains groupes déterminés : jeunes, femmes, migrants.

LA FLEXIBILITE

Le rapport aborde, d'abord, la question en termes de salaires. "La question de la flexibilité des salaires se pose parce que les coûts de main-d'oeuvre plus élevés, qui résultent de l'augmentation des salaires réels sans contrepartie au niveau de la productivité, risquent d'avoir un effet négatif immédiat ou, à plus long terme, sur l'emploi par un taux d'inflation élevé et une baisse de la compétitivité et de la demande sur le plan international. Les salaires réels plus élevés risquent aussi de provoquer une diminution des recettes et des taux d'investissement, ce qui aurait des conséquences néfastes sur l'emploi à long terme.

"En revanche, on peut invoquer le fait que la modération salariale pourrait avoir un effet déflationniste sur la consommation, du moins au début. Sans une intervention gouvernementale visant à soutenir le niveau de la demande, cela peut conduire à une diminution de l'emploi. Les données dont nous disposons sur les liens entre salaires réels et emploi ne sont pas suffisamment concluantes. C'est là une question que le bureau devrait examiner à l'avenir...".

La flexibilité des salaires peut être envisagée sous un autre aspect : il s'agit de l'acceptation de différences salariales plus importantes entre secteurs ou même entre entreprises, en vue d'accroître la productivité, le niveau de l'emploi et la production. "Ici encore la question de la flexibilité dans la fixation des salaires est l'une de celles qui méritent une attention soutenue de la part de l'O.I.T. au cours de la prochaine décennie".

Mais pour les employeurs, la flexibilité, c'est aussi la remise en cause de la législation garantissant la sécurité d'emploi. On entend dire que celle-ci "dissuade les entreprises de recruter de nouveaux travailleurs en raison des difficultés que peut poser leur licenciement ultérieur. Si un tel argument peut être interprété comme la preuve de la nécessité d'une modification de la législation dans certains pays, il est à noter que cela peut se traduire par une sécurité d'emploi insuffisante pour un nombre croissant de travailleurs. Un autre contre-argument de poids est celui selon lequel nombre d'employeurs attachent beaucoup de prix à la sécurité de l'emploi, parce qu'elle encourage l'acquisition de compétences propres à l'entreprise, réduit au minimum les coûts de rotation du personnel, contribue à l'instauration de bonnes relations professionnelles et renforce les possibilités d'augmentation de la productivité" (R. Page 30 et 31).

LES EMPLOYEURS POUR LA FLEXIBILITE

Divers délégués employeurs de pays industrialisés (Nouvelle Zélande, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, France, R.F.A., Suède) consacrent une part importante de leur intervention au problème de la flexibilité.

Le délégué de l'Espagne, après avoir affirmé que "la flexibilité est un facteur indispensable à la santé économique des entreprises", envisage ses diverses modalités. "Dans l'avenir, il faudra parler non seulement de nouvelles modalités en matière de contrats de travail, mais encore et plus particulièrement de la flexibilité des salaires, de la mobilité géographique et fonctionnelle et d'une conception beaucoup plus souple, sur le plan juridique et économique, de l'ajustement des effectifs. Il faudra distinguer, dans la législation et la pratique quotidienne, les licenciements pour raisons disciplinaires des licenciements pour raisons économiques ou technologiques, les licenciements collectifs des licenciements individuels, et les licenciements qui doivent être effectués par les petites entreprises de ceux qui doivent intervenir dans les autres types d'entreprise" (I. Espagne P. 17/39).

Celui du Portugal se plaint de la loi sur le licenciement en vigueur dans son pays, qui, selon lui, défavorise les entreprises portugaises par rapport aux entreprises des autres nations de la C.E.E. Il évoque, à ce propos, des conséquences catastrophiques : "De ce fait, des excédents de main-d'œuvre sont des facteurs additionnels dans l'accroissement des coûts qui montent, parfois, à des niveaux tels que des prix compétitifs s'avèrent impossibles. On perd alors des opportunités de commerce et, souvent, on provoque l'écroulement - lent ou soudain - de la structure d'une entreprise dont la solidité pourrait, peut-être, être sauvegardée si l'on gérait rationnellement les ressources humaines" (I. Portugal P. 20/18).

Pourtant, les employeurs des autres nations de la C.E.E. se plaignent aussi des réglementations rigides. C'est le cas du délégué employeur de la R.F.A. : "Les entreprises doivent être en mesure de réagir mieux et plus rapidement aux modifications du marché, qu'elles soient imposées par la concurrence étrangère, par la conjoncture ou par le changement des structures. Les dernières années ont prouvé dans mon pays combien il est difficile aux entreprises, entravées qu'elles sont par des réglementations sociales excessives et sclérosées, de suivre les modifications imposées par le marché" (I. R.F.A. P. 33/7).

Le représentant des patrons français, après avoir souligné que le rôle du chef d'entreprise est d'adapter constamment les facteurs de production aux données du marché - il inclut bien-sûr dans ces "facteurs" la main-d'œuvre - se défend de vouloir supprimer toutes règles, mais réclame seulement la suppression de celles qui ont des "effets pervers". "Cela ne veut pas dire non plus qu'il faut revenir à un prétendu arbitraire patronal. Le syndicalisme est un

acquis essentiel de nos sociétés industrielles. Il faut bien reconnaître, cependant, que les formes de représentation, d'organisation et d'action collective élaborée au début du siècle ne s'adaptent pas facilement aux entreprises de demain. Si nous entrons dans une société plus mobile, dominée par une technologie plus qualifiante, dans des unités plus petites, il faudra bien des formes plus souples de la relation de travail et de la représentation des salariés" (I. France P. 33/4).

Le délégué des employeurs belges note qu'en cette matière le gouvernement a déjà assoupli certaines dispositions légales et qu'une convention collective a été signée en avril avec les syndicats, convention dont un volet prévoit que des négociations aux divers niveaux préciseront les procédures et conditions à respecter pour la mise en oeuvre de mesures dérogatoires (I. Belgique P. 15/16).

Enfin, le représentant italien indique que la flexibilité est devenue récemment une réalité dans son pays : "Il sera possible d'utiliser assez largement des formes nouvelles de relations de travail, comme par exemple les contrats de "formation et travail" à contraintes allégées, en poursuivant sur la voie déjà entamée des contrats plus souples, différents par rapport aux modèles du passé, qui font l'objet d'expériences intéressantes et dont la promotion sera dorénavant facilitée" (I. Italie P. 20/2).

DES SYNDICALISTES PLUS QUE MEFIANTS

A propos de la flexibilité, le délégué des travailleurs du Royaume-Uni parle de "pierre philosophale", visant à transformer le vil plomb en or pur. Certes, "la flexibilité n'est pas un problème nouveau et il n'y a pas de solutions nouvelles. La plupart des éléments de flexibilité ont toujours été des questions négociables dans les relations professionnelles. Certains, comme la sécurité du revenu ou le recyclage ont toujours été l'objectif des syndicats". Mais, "ce que certains veulent, quand ils parlent de flexibilité, c'est que les employeurs puissent imposer unilatéralement des changements aux travailleurs. De même, certains gouvernements s'efforcent de supprimer les normes minimales, même modestes, qui sont le filet de sécurité des travailleurs, dans l'idée nullement prouvée que l'appauvrissement des travailleurs bien organisés résoudrait le chômage structurel".

Cet abaissement des normes, la révision en baisse des conventions pour remédier à ce qu'on appelle la "rigidité", n'est pas la voie du progrès. "La voie du progrès consiste à améliorer les normes existantes".

Le représentant du T.U.C. insiste ensuite sur la possibilité d'adaptation des syndicats qui ne sont pas aveugles à la nécessité du changement. "Le T.U.C. a entrepris une révision de sa stratégie et bien des syndicats en font autant. Nos difficultés de ces dernières années au Royaume-Uni ne sont pas dues à un manque général

d'adaptabilité, mais aux politiques erronées de gouvernements systématiquement hostiles aux syndicats..." (I. Royaume-Uni S. 33/20).

Pour le représentant de l'A.F.L.-C.I.O., l'offensive des employeurs appuyée par certains gouvernements visant à "éluder la législation, les procédures administratives et la protection sociale" n'est pas nouvelle. "L'élément nouveau de l'argumentation c'est que cela réduirait le chômage et susciterait une plus grande prospérité. C'est pour le moins un argument très faible que d'examiner des statistiques montrant un taux de création d'emplois plus élevé aux Etats-Unis et au Japon qu'en Europe Occidentale, puis de faire un saut considérable pour conclure que la raison doit en être la flexibilité, surtout si on tient compte des différences entre régions et entre pays".

Toute flexibilité n'est cependant pas à rejeter : certains éléments sont "positifs, comme la nécessité d'améliorer la formation et le recyclage qui fournissent des possibilités aux travailleurs et certains aspects de la mobilité professionnelle et géographique, surtout lorsqu'ils permettent aux travailleurs d'obtenir de nouvelles qualifications et d'apporter une plus grande contribution, sans les forcer à le faire".

"Mais d'autres aspects de la flexibilité constituent le revers de la médaille de la rigidité des employeurs. Les efforts de certains pour faire disparaître des prescriptions, même minimes, qui entraînent la négociation des licenciements et apportent une certaine protection aux travailleurs touchés, n'en sont qu'un exemple" (I. Etats-Unis S. 33/5).

Le représentant de la C.I.S.L. rapproche trois thèmes voisins : "ajustement" - "flexibilité" - déréglementation". L'ajustement est "une belle idée" mais seulement "quand ce sont les autres qui s'adaptent ou se montrent souples vis-à-vis de vos intérêts". L'ajustement, "pour des millions de travailleurs est devenu synonyme d'austérité. Et parce qu'on y a procédé, pays par pays, l'ajustement a conduit à cette contradiction où l'on voit de nombreux pays chercher à accroître leur part d'un marché mondial stagnante ou, au mieux, en lente croissance. Ce déséquilibre a intensifié la pauvreté et le chômage, le fardeau retombant au premier chef sur les travailleurs, à qui l'on demande de gros sacrifices sur la vague promesse de la réapparition d'une certaine croissance. Cela ne saurait durer".

Traitant de la "nouvelle mode qui est d'accuser les syndicats de rigidité", le délégué de la C.I.S.L. montre que si les travailleurs sont inquiets c'est parce que toutes les politiques qu'on a appliquée jusqu'à maintenant ont échoué. "Ils craignent l'impact de changements structurels non contrôlés. Ils affrontent la menace de perdre leur emploi sans pouvoir en trouver un nouveau dans un contexte d'attaques délibérées des gouvernements et des employeurs contre les salaires de base et contre la sécurité sociale. Le mouvement syndical est désireux de participer pleinement au progrès et au développement, mais sur la base de changements négociés, étant bien entendu que le progrès ne saurait être assuré au prix d'un accroissement de l'insécurité" (27/Pages 24 et 25).

Le représentant des travailleurs d'Espagne met l'accent sur le rôle du mouvement syndical. "Les syndicats ont la responsabilité de développer dans la pratique une politique de solidarité qui lutte contre l'inégalité et abandonne les vieilles formules syndicales que préfèrent, parfois, les gouvernements, mieux à l'aise devant les revendications des travailleurs organisés que devant les problèmes des marginalisés. Il est nécessaire de renforcer l'organisation des travailleurs, d'articuler leurs revendications et leurs problèmes concrets avec ceux des travailleurs jouissant d'un statut, donc protégés par ce statut. Leurs problèmes sont communs, tout comme doivent l'être les solutions" (I. Espagne S. 13/31).

DIVERGENCES ENTRE GOUVERNEMENTS

Les partisans du "libéralisme" à l'américaine ou à la française se disent en faveur de la flexibilité, mais leur discours n'est nullement provocant. Ainsi le représentant du gouvernement des Etats-Unis aborde le problème à partir de la question du préavis concernant la fermeture d'entreprises : "Je n'ai rien contre le préavis en soi. De nombreuses sociétés très solides aux Etats-Unis sont convenues de donner un préavis et d'accorder des prestations lorsqu'elles ferment des usines. Mais cela dépend des circonstances et, lorsque vous légiférez en ce sens au lieu de laisser employeurs et travailleurs s'entendre, vous courrez le risque en réalité de faire empirer la situation. Dans quelques cas, par exemple, si vous rendez plus difficile de fermer une usine, vous risquez de saper la volonté de certains employeurs d'en créer. C'est un point qui peut peser gravement sur la création d'emplois. Nous attachons à cela l'étiquette de flexibilité. Bien des gens, je le sais n'aiment pas cette formule. Peut-être en trouverons nous une meilleure" (I. Etats-Unis M. 25/10).

D'autres gouvernements, au contraire, s'opposent à une certaine flexibilité. C'est ainsi le cas de l'Autriche. Traitant des modifications structurelles profondes de l'économie, le délégué autrichien note que "de nombreux pays ont réagi par des mesures dites d'ajustement qui concernent surtout les salariés et les demandeurs d'emploi : flexibilité des rémunérations, flexibilité du temps de travail, mobilité régionale ou professionnelle, flexibilité des postes de travail, qui devraient aider à créer le type idéal de main-d'œuvre et à donner au travailleur un sentiment de valeur".

"Lorsque le travailleur doit renoncer à certaines de ses libertés d'être humain pour s'adapter aux exigences de la production, on arrive à une déformation extrême de ce rapport d'égalité recherché entre les deux partenaires sociaux ainsi que c'est le cas en Autriche, dans divers secteurs. Dans mon pays, nous nous opposerons à ces tendances en élargissement les dispositions relatives à l'organisation interne des entreprises et au droit de co-gestion des travailleurs" (I. Autriche M. 8/20).

Le Ministre australien ne croit nullement qu'une flexibilité plus grande du marché du travail soit la clé pour réduire le chômage. "Je conteste fermement cette affirmation et je réfuterai en particulier fermement l'argument selon lequel, pour accroître l'emploi, il faut réduire les normes et les protections existantes. Telle n'a pas été l'expérience de l'Australie".

En matière de flexibilité, il rappelle les conclusions d'un groupe d'experts de l'O.C.D.E. qui a publié le rapport DAHRENDORF. Selon ce dernier, "la flexibilité du marché du travail ne doit pas devenir une arme utilisée par un groupe contre un autre. Si cela arrive, il en résultera des conflits et il n'y aura pas de progrès. Ce qu'il faut, c'est un pacte social conclu par tous les intéressés en vertu duquel ils rechercheront les moyens de favoriser aussi bien l'efficacité économique que le progrès social" (I. Australie M. 13/22).

Le représentant du gouvernement espagnol note que de tels pactes sociaux ont été conclus en Espagne depuis plus de dix ans et souligne que "les inévitables ajustements réalisés l'ont été dans le cadre de contre-prestations et d'une redistribution de caractère général et tripartite. Ainsi, la modération des relations salariales peut être accompagnée de formules de compensation pour diminuer la pression fiscale sur les salaires, ou d'un renforcement des mécanismes de transfert dans l'intérêt des groupes les plus défavorisés" (I. Espagne M. 9/16).

DÉRÉGLEMENTATION, PRIVATISATION

L'un des moyens de la flexibilité, si l'on en croit ses partisans, c'est la privatisation. Le représentant du patronat des Etats-Unis plaide en faveur du développement de ce secteur, aussi bien pour les pays industrialisés que pour les P.V.D. Citant une étude qui compare, dans les pays, importance de la croissance et part du secteur privé, il conclut : "Ces résultats montrent que le secteur privé utilise ses ressources financières de façon nettement plus efficace que le secteur public. Les pays qui ont effectivement mobilisé l'épargne par l'intermédiaire d'organismes financiers et qui ont assuré un large accès au crédit du secteur privé pendant ces vingt ans ont enregistré des taux d'épargne intérieure brute plus élevés par rapport au P.N.B. Les taux d'épargne ont diminué considérablement, chaque fois que le gouvernement a tenu à contrôler la demande de crédit intérieur" ... (I. Etats-Unis P. 27/12).

Le Ministre du Travail d'Irlande doute, pour sa part, de l'attachement des entrepreneurs au libéralisme. "Je voudrais jeter un regard empirique sur les réalités qui se cachent derrière les brouillards de la "déréglementation" nouveau mot de passe dans certaines économies occidentales. On est frappé par un paradoxe : alors que l'on parle fréquemment des vertus d'un marché libre et déréglementé, chacun, je dis bien chacun, se précipite auprès du gouvernement pour demander sa protection dès qu'il y a le moindre signe de danger. Le fait est que, tout au fond de nous, nous

n'avons guère confiance dans les vertus du marché libre, que notre expérience nous a montré que le marché libre offre autant de mauvaises occasions que de bonnes, que sans une certaine réglementation, le puissant finit par déposséder le faible, qu'un ensemble de droits tels que ceux des salariés vis-à-vis de leur employeur, n'est qu'un moyen d'établir des règles en vue d'acquérir ou d'échanger des biens..." (I. Irlande M. 9/28 et 29).

Le représentant de l'Internationale du Personnel des P.T.T. s'inquiète de l'impact de l'idée de privatisation. "Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, ces dernières années, une hostilité croissante s'est développée dans une grande partie du monde à l'encontre de tout ce que l'on peut appeler "public". Il semble qu'il y ait, parfois, une véritable campagne orchestrée pour dénigrer les services publics. On les représente comme étant une source de gaspillage, comme étant inefficaces et comme une charge pour la société. Parfois, par pur désespoir économique renforcé dans certains cas par de pressions extérieures, mais le plus souvent pour suivre aveuglément l'idée que seule une combinaison de l'entreprise privée et de la libre concurrence peut résoudre les maux de la société, les gouvernements ont effectué des coupes sombres dans le secteur public.

"Les victimes de l'actuelle récession, les chômeurs, les malades, les pauvres subissent un double préjudice lorsque les services sociaux et la protection sociale dont ils ont besoin sont réduits. Lorsque loin d'être une charge, les services publics engendrent des profits, les mêmes gouvernements cherchent à donner des travaux en sous-traitance ou plus simplement à vendre les services au secteur privé" (Page 21/3).

MUTATIONS TECHNOLOGIQUES

Selon le rapport du Directeur Général, "l'évolution technique, le transfert et la diffusion des connaissances techniques entre les pays influeront beaucoup sur la croissance économique et l'emploi, sur l'organisation des entreprises et des secteurs, sur les systèmes de relations professionnelles et sur les conditions de travail. La coïncidence d'un niveau de chômage élevé et de l'évolution rapide de la technologie risque fort d'avoir de graves répercussions dans les dix années à venir..." (R. Page 12 et 27).

DES SYNDICALISTES ATTENTIFS A CES PROBLEMES

Le délégué des travailleurs espagnols s'interroge d'abord sur le rapport entre innovation technologique et progrès. "La croissance économique, pas plus que le progrès technique, n'est forcément synonyme de progrès social. Une analyse sommaire de l'innovation technologique montre que les progrès de la télématique, de la robotique et de la biotechnologie peuvent s'accompagner d'une aggravation de l'inégalité sociale".

"Quand l'innovation technologique porte uniquement sur certains segments de la structure de la production ou qu'elle concerne, par exemple, le domaine militaire, on ne peut parler de progrès social. Pour arriver au progrès social, il faut absolument que soient réunies deux conditions : qu'il existe un consensus social sur l'adaptation des progrès technologiques aux problèmes et priorités de la société et que ces innovations ne soient pas monopolisées ; que la diffusion de la technologie permette son adaptation spécifique aux sociétés où elle est appliquée..." (I. Espagne S. 13/31).

Les autres interventions portent surtout sur la nécessité de négocier l'introduction des nouvelles technologies.

"L'idée de rejeter en tant que tel le progrès technologique est totalement exclue pour nous en tant qu'organisation syndicale, explique le délégué de l'Union internationale des travailleurs de la Fonction Publique.

Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'y ait qu'une seule manière d'aborder l'informatique et la bureautique qui intéressent les services publics. Notre position de principe réside dans le droit des organisations syndicales de négocier les évolutions technologiques. Cela signifie que ce droit doit être exercé a priori au stade des choix stratégiques. Cette négociation doit inclure l'information des syndicats sur les implications des choix dans les domaines de l'emploi, des évolutions hiérarchiques, des carrières, de la formation professionnelle, de la formation permanente, du statut ou des accords. Les technologies nouvelles peuvent être un moyen d'améliorer à la fois les conditions de travail des agents publics et la qualité du service public". L'Union Internationale, qui fait partie de la F.S.M., note que "force est de constater qu'aujourd'hui les seuls Etats qui procèdent par principe de cette façon sont les Etats socialistes. Ailleurs, l'informatisation est souvent imposée sans négociation sérieuse, se traduit par des licenciements, des déqualifications et l'alignement des conditions de travail sur des normes standardisées décidées par les grandes transnationales de l'informatique, ne faisant aucun cas des traditions et des méthodes de travail nationales" (17/Page 48-49).

Le délégué des travailleurs japonais insiste sur la nécessité de négociations sur ce thème, ce qui postule trois conditions :

- "Premièrement, les travailleurs devraient avoir la garantie que leur emploi ne souffrira pas de l'introduction de ces techniques. Nous, syndicalistes, devrions promouvoir des programmes d'éducation et de formation dans ce domaine et y participer. Les travailleurs devraient être prêts à changer d'activité -sans heurts- pour sauvegarder l'emploi et les conditions de travail. La notion de flexibilité de l'emploi est capitale" (Notons ici que le terme flexibilité ne recouvre que la mobilité).
- "Deuxièmement, les fruits de l'introduction des nouvelles

techniques devraient être répartis équitablement entre les entreprises, les actionnaires, les travailleurs et les consommateurs".

- "Troisièmement, employeurs et travailleurs devraient discuter à fond des transferts d'emplois et de la sécurité du travail en relation avec l'introduction des nouvelles techniques. A cet égard, nous estimons, nous aussi, que l'O.I.T. devrait se pencher sur la question des relations professionnelles au niveau de l'entreprise" (I. Japon S. 22/32).

Les syndicats japonais ayant fait l'expérience de l'introduction de nouvelles techniques se déclarent prêts à faire bénéficier le B.I.T. de leur expérience.

Traitant des technologies, R. BRIESCH, délégué des travailleurs français, et faisant allusion à Tchernobyl, estime d'abord que "le dossier du nucléaire doit être ouvert pour mieux cerner les causes et les risques encourus et, le cas échéant, s'interroger sur la nécessité de poursuivre le rythme des programmes électro-nucléaires engagés".

L'introduction de nouvelles technologies ayant à la fois des répercussions sur le contenu du travail et sur l'emploi, il insiste sur les divers problèmes posés. La nécessité de "négocier des garanties nouvelles adaptées, d'imposer des négociations afin que les changements, les nouvelles organisations du travail ne puissent devenir la jungle où vaincront les plus forts".

Ensuite, il examine les conséquences sur l'emploi en général : "L'activité professionnelle sera modifiée ; certaines formes de travail tendront à disparaître ; des emplois nouveaux requérant une plus grande qualification vont se développer. Cela suppose, bien sûr, la modernisation du système éducatif qui est, d'ores et déjà, inadapté à son environnement".

Puis, R. BRIESCH pose la question : "La fin de l'emploi sous la forme que nous lui avons connue par le passé, exclut-elle toute perspective de réduire massivement le chômage ? Quant à nous, nous sommes persuadés que les solutions existent, par la réduction de la durée du temps de travail, son aménagement, son adaptation. Ne faut-il pas réfléchir autour de l'idée visant à créer de nouveaux espaces de solidarité et de partage volontaire des risques qui seraient de toute manière moins dangereux que les risques sociaux qu'engendre le chômage de longue durée ?" Et il évoque alors la masse de besoins sociaux non satisfaits. "Comment les demandeurs d'emploi pourraient-ils les combler dans des conditions de protection sociale normale ? (I. France S. 33/18).

DES ATTITUDES VARIEES VIS-A-VIS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Mettre l'accent sur les aspects positifs sans nier les problèmes, telle est la position du Ministre japonais. "Au Japon,

ces technologies ont été introduites rapidement depuis le milieu des années 1970. A l'heure actuelle, il n'existe pas de graves problèmes d'emploi. Toutefois, il faut que le gouvernement accorde l'attention voulue aux effets probables de la micro-électronique sur la main-d'œuvre et que les avantages des nouvelles technologies soient mis à profit pour améliorer les conditions de travail en général et pour élargir les possibilités d'emploi des personnes âgées".

Suite à un séminaire international tenu à Tokyo, il note que les problèmes du travail posés par la micro-électronique "ne sont pas seulement engendrés par la nature même de la technologie, mais qu'ils sont largement déterminés par les réactions des gens ; or, bien qu'il ne soit pas facile de trouver une solution convenable, il faut essayer de surmonter les inconvénients les plus "sombres" du développement de cette technologie et de mettre l'accent sur ses côtés positifs pour améliorer le bien-être des travailleurs" (I. Japon M. 13/10).

Le gouvernement canadien s'intéresse aussi à la mise en oeuvre de ces technologies : "Un des programmes les plus importants que nous ayons entrepris en la matière c'est celui qui concerne le Fonds de recherche sur l'impact technologique. Il offre aux organisations de travailleurs un appui financier pour leurs projets de recherche et de démonstration qui portent sur les aspects sociaux et humains du changement technologique sur le lieu de travail". Une expérience a été réalisée dans l'industrie sidérurgique regroupant patronat et syndicats afin de "définir des stratégies permettant de traiter des points faibles de cette branche d'activité". A la suite de ces rencontres, un organisme paritaire permanent de recherche, de consultation et de dialogue a été mis sur pied : le "Congrès sur le commerce de l'industrie sidérurgique", le gouvernement intervenant de façon indirecte (I. Canada M. 27/3).

Le délégué gouvernemental suisse ne semble pas du tout inquiet des conséquences des mutations technologies ; il craint plutôt des retards dans l'innovation. "L'introduction de nouveaux procédés de production et de nouveaux produits et services n'a, jusqu'à présent, jamais accru le chômage de manière continue, tandis que les retards dans l'innovation entraînent avec certitude des pertes d'emplois. De telles lacunes structurelles ont des conséquences particulièrement graves lorsque les marchés des facteurs de production, c'est-à-dire les marchés du travail, les marché du capital et du "know-how", fonctionnent mal. En effet, non seulement la fonction régulatrice que doivent remplir les prix pour une utilisation économique des facteurs de production est alors défaillante, mais font aussi défaut les impulsions qui suscitent des initiatives de la part des entreprises sur le plan de l'économie de marché" (I. Suisse M. 22/24).

Ce zélateur de l'économie de marché se retrouve parfaitement sur ce point de la technologie avec les représentants des Pays de l'Est à planification centralisée. "Nous savons chez nous depuis longtemps, explique le délégué des employeurs de la République Démocratique Allemande, que la technique moderne et, en particulier, les technologies de pointe, ne doivent pas nécessairement

entraîner le chômage. L'évolution économique actuelle de mon pays exige que l'on promouve la science et la technique et que l'on en tire toutes les conséquences. Il en résulte une complexe modification qualitative qui modifie profondément tous les domaines, toutes les couches de la société et la vie des individus. Il n'y a rien de miraculeux dans la manière dont les pays socialistes ont évité que l'homme devienne la victime de la technique moderne. C'est grâce à nos conditions sociales que la science et la technique sont pleinement mises au service de l'homme" (I. R.D.A. P. 33/10).

Le délégué du gouvernement libanais considère que la civilisation actuelle est édifiée par "quelques personnes ayant un grain de folie". Il prend comme exemple "cette course technologique mondiale fondée sur les préoccupations folles de l'espace et les dépenses gigantesques de la part de chaque partie pour y planter ici et là une position qui lui sera propre dans l'attente de l'heure zéro. Cette lutte à la vie à la mort dans la course à la technologie trouve sa contrepartie dans la lutte à la vie à la mort menée pour éveiller les instincts de l'homme et élever les unes contre les autres les nations ou peuples qui ont des ressources illimitées et celles qui ont des ressources plus limitées" (I. Liban M. 22/38).

PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- * DEJA DES REALISATIONS DANS CERTAINS PAYS
- * PERMETTRE NOTAMMENT AUX JEUNES DE S'INSTALLER
- * LES P.M.E. CREATRICES D'EMPLOIS
- * LES PROBLEMES DES TRAVAILLEURS DANS LES P.M.E.
- * QUELQUES ELEMENTS ESSENTIELS DE LA RESOLUTION

Le rapport de F. BLANCHARD ne traite que de la "promotion des petites entreprises et du travail indépendant" qu'à propos de la lutte contre le chômage dans les seuls pays industriels. Elles auraient contribué de façon significative à la croissance de l'emploi, mais accusent, cependant, un taux d'échec important dû à certaines carences. Pour pallier celles-ci et permettre à ces entreprises de réaliser pleinement le potentiel d'emploi dont elles sont porteuses, le rapport propose de les aider : constitution d'un capital - fourniture de conseils techniques - formation en matière de gestion - réduction des contrôles administratifs - modification éventuelle de la législation sociale si celle-ci constitue effectivement un "obstacle injustifié" -. Le rapport envisage aussi des plans d'encouragement pour les travailleurs licenciés en vue de leur faciliter l'accès au travail indépendant (R. Page 32).

Un rapport spécial sur la promotion des P.M.E. envisage plus largement le problème dans les pays développés et dans les P.V.D. Outre les avantages en matière d'emploi, il en souligne d'autres : renforcement de la décentralisation régionale et économique - établissement d'une complémentarité entre les activités des grandes unités et celles des petites - création d'un réservoir d'entrepreneurs et personnel de direction - développement d'activités économiques à un coût relativement faible-.

Ce rapport analyse aussi certaines stratégies de développement mises au point par divers pays pour promouvoir ce type d'entreprises et indique le rôle des organisations non gouvernementales en ce domaine. Il fait également apparaître que certaines questions relatives aux pratiques en matière de travail et aux conditions de travail n'ont pas encore trouvé de solutions satisfaisantes pour toutes les parties concernées.

En ce qui concerne les actions nationales ou internationales possibles en ce domaine, le rapport souhaite que la discussion s'oriente dans trois directions :

- rôle des divers acteurs sociaux dans les efforts de promotion,
- activités de développement et programmes concernant des secteurs particuliers,
- programmes destinés à des groupes-cibles.

En conclusion il ne s'agit pas de donner une préférence systématique à la petite entreprise en tant que telle, mais de l'utiliser au mieux de ses potentialités, compte-tenu des problèmes auxquels chaque pays est affronté (30/1 et 2).

DEJA DES REALISATIONS DANS CERTAINS PAYS

Les délégués des patrons ou des gouvernements font état, lors de la discussion générale de diverses réalisations, mais aussi

parfois, des difficultés rencontrées.

Ainsi, le délégué des employeurs de l'Inde note que "depuis le début des plans quinquennaux, les responsables de notre pays ont accordé une place spéciale aux P.M.E. et aux mini-entreprises. A l'heure actuelle, les petites industries villageoises représentent environ la moitié de la production industrielle totale, les trois quarts de l'emploi total dans le secteur manufacturier et un tiers des exportations du pays".

MAIS LA SITUATION EST SOUVENT DIFFICILE

"Il s'agit là d'un secteur où la maladie s'étend, un secteur qui possède un grand potentiel pour assurer un emploi et qui a subi les maux du malentendu et de l'inefficacité. En 1982, il comptait plus de 60 173 unités malades et, en 1985, ce nombre était passé à 93 282. N'est-ce pas un gaspillage criminel de ressources précieuses ? Mais les raisons et les causes peuvent être variées. Je me contenterai de dire que ce secteur devra bénéficier d'une assistance et d'un encouragement sérieux si l'on veut avoir un impact réel sur le problème de l'emploi" (I. Inde. P. 12/41).

Le délégué des employeurs de Chine, autre sous-continent de l'Asie, montre lui aussi l'importance de ce secteur : 10,9 millions de P.M.E. employant 64,8 millions de personnes. "Elles ont joué un rôle important dans l'absorption de l'excédent de la main-d'œuvre en milieu rural et ont ouvert de nouvelles voies dans la conversion à la production industrielle productive". Employeur d'un pays socialiste, il souligne l'importance de l'amélioration des conditions de travail. "Les chefs des P.M.E. de mon pays devraient attacher une grande importance à l'amélioration des conditions de travail et à la protection de l'environnement lorsqu'ils introduisent de nouvelles méthodes de gestion, de nouvelles technologies tendant à faire progresser la productivité du travail" (I. Chine, E. 20/6 et 7).

Plusieurs représentants gouvernementaux soulignent les réalisations, sans indiquer généralement l'efficacité des dispositifs. Par exemple, celui de la Corée du Sud parle d'un soutien financier direct, de mesures fiscales préférentielles et de diverses formes d'assistance technique. "Depuis 1982, le gouvernement a mis un accent spécial sur la promotion des P.M.E., notamment en milieu rural, pour assurer aux exploitants agricoles un revenu complémentaire. Le gouvernement est fermement convaincu que la promotion des P.M.E. pourrait jouer un rôle vital pour créer des emplois, éradiquer la pauvreté, distribuer une croissance équilibrée de l'économie" (I. Corée du Sud, M.9/29 et 30).

Le délégué du gouvernement d'Arabie Saoudite parle, à propos des P.M.E., de "piliers essentiels" de l'économie et dit son accord avec l'O.I.T. sur ce point". "Dans ce domaine, il convient de souligner que l'Arabie Saoudite a franchi une étape importante et a acquis une expérience unique. Il y a onze ans, nous avons créé le

Fonds de développement industriel qui offre aux particuliers, aux sociétés et aux établissements saoudiens des prêts dans tous les domaines industriels. Ces prêts atteignent 50 % du coût du projet ; ils sont attribués sans intérêt, pour une durée de 15 ans. Les projets doivent être susceptibles de fournir des possibilités de travail et de formation aux citoyens" (Arabie Saoudite M. 13/11 et 12).

On pourrait citer bien d'autres interventions de délégués-gouvernementaux sur ce thème, mais quel est l'état exact de ces réalisations ? Il n'est pas toujours facile de distinguer entre projets et réalisations.

PERMETTRE NOTAMMENT AUX JEUNES DE S'INSTALLER

L'Arabie Saoudite accorde des prêts aux jeunes diplômés qui veulent s'installer à leur compte. Des délégués d'autres pays insistent aussi sur le rapport entre les P.M.E. et la possibilité de donner un emploi aux jeunes.

Le délégué du gouvernement zaïrois insiste sur l'importance du secteur des P.M.E. au début de l'industrialisation. "C'est dans ces milieux que naît le goût du risque et l'esprit d'entreprise. Dans mon pays, un établissement public, l'O.P.E.Z. (Office des Petites et Moyennes Entreprises) aide les jeunes entrepreneurs à bien gérer leurs affaires" (I. Zaïre M. 12/11).

Le Ministre marocain de l'Emploi met l'accent sur le travail indépendant et sur l'initiative individuelle, le développement des coopératives, "afin d'élargir l'éventail de la participation des jeunes à l'essor de l'économie" (I. Maroc M. 17/7).

Aux Bahamas, où 65 % de la population a moins de 25 ans, un grand nombre d'étudiants arrive chaque année sur le marché du travail. "Nous avons récemment, explique le délégué du gouvernement, lancé un programme qui a pour objectif spécifique de former de jeunes entrepreneurs. Le gouvernement a pris la décision de promouvoir l'emploi autonome, comme une option valable pour les jeunes gens et les femmes. De toute évidence, personne n'a encore épousé le marché pour ce qui est de la capacité ou de l'esprit d'entrepreneur". Il demande l'aide de l'O.I.T. pour la formation : "Aux Bahamas, nous avons besoin d'une formation à court terme qui offre des qualifications immédiatement utilisables pour les jeunes gens et nous tenons à mettre le même accent sur la formation à court terme aux compétences d'entrepreneurs" (I. Bahamas M. 17/38).

Le délégué des employeurs d'Indonésie souligne lui aussi le besoin de politiques et d'objectifs de formation en vue de l'emploi indépendant. "Par exemple, pour la gestion des P.M.E., on pourrait former, par petits groupes après une sélection rigoureuse, les jeunes qui souhaitent lancer leurs propres affaires..." (I. Indonésie P. 12/27).

Sans pour autant envisager que les jeunes deviennent entrepreneurs, divers délégués insistent sur le rôle des P.M.E. dans le développement d'offres d'emplois pour les jeunes.

Le représentant du gouvernement yougoslave, après avoir affirmé que les P.M.E. sont "un facteur de plus en plus important pour le progrès technique et pour la solution plus rapide du chômage dans le monde, ajoute : "les plans de développement de mon pays soulignent l'importance des P.M.E., y compris celles du secteur privé, comme moyen d'accélérer la transition technologique et de créer un plus grand nombre d'emplois, surtout pour les jeunes gens ayant fait des études et pour les travailleurs qualifiés" (I. Yougoslavie M. 15/25).

Le représentant birman développe sensiblement le même thème : "Je voudrais également mentionner le rôle que jouent les P.M.E. dans l'emploi des jeunes. Des activités tels que la chaussure, la confection et l'habillement, le tournage et la réparation mécanique, la manufacture des tabacs et l'ameublement occupent des P.M.E. où les jeunes peuvent s'engager comme apprentis et devenir des ouvriers pleinement qualifiés après avoir acquis les connaissances et l'expérience nécessaire" (I. Birmanie M. 13/13).

LES P.M.E. CREATRICES D'EMPLOI

Mais les P.M.E. sont-elles effectivement créatrices d'emplois ? Pour le représentant du gouvernement des U.S.A., cela ne saurait faire aucun doute. Lors de la discussion en commission, il explique que les P.M.E. privées ont un "rôle fondamental à jouer dans l'innovation des entreprises, les initiatives technologiques et l'adaptation à une évolution continue, que ce soit aux Etats-Unis ou ailleurs. S'agissant de leur incidence sur l'emploi, les petites entreprises avaient à leur actif environ les deux tiers de 43 millions de nouveaux emplois civils créés depuis 1960 aux Etats-Unis" (30/3).

Pour le Vice-Président travailleur de la Commission (délégué de la Zambie), la réalité de l'efficacité en matière d'emploi n'est nullement aussi évidente. "Il a été fait grand cas de la capacité des P.M.E. de créer des emplois. Le rapport du bureau fournissait cependant peu de preuves de la création réelle de nouveaux emplois. Dans certains cas, les P.M.E. avaient eu pour origine la fragmentation des grandes sociétés ou la privatisation de services précédemment assurés par l'Etat. Souvent, les emplois créés étaient à temps partiel et de caractère temporaire, de sorte que les travailleurs se trouvaient réduits à la situation de main-d'œuvre occasionnelle" (30/37).

Pourtant, pour un nombre de représentants des P.V.D., les P.M.E. sont le seul espoir de promouvoir le développement économique comme l'explique le représentant du gouvernement de Tanzanie. "En effet, contrairement aux pays développés, les P.V.D. se heurtent à divers obstacles qui les empêchent de créer de

grandes entreprises. Par exemple, en raison de la lenteur de la croissance économique, la plupart des P.V.D. ne peuvent réunir assez de capitaux et le manque de formation les prive des compétences administratives et de la main-d'œuvre qualifiée" (I. Tanzanie M. 17/28).

Le délégué des travailleurs du Bangladesh, placé devant le problème crucial de l'absence d'entreprises, ne voit de solutions que dans les P.M.E. "Des pays, comme le Bangladesh, attendent beaucoup de la petite et moyenne entreprise ; en effet, en dépit du manque aigu de capitaux et de la limitation des ressources, ce secteur est le plus grand employeur du Bangladesh. La petite exploitation agricole, l'homme qui gère une P.M.E., ont un rôle immense à jouer. Les P.V.D., comme le Bangladesh, n'ont pas d'autres possibilités que d'utiliser leurs ressources humaines toujours croissantes dans ces P.M.E. Notre problème n'est donc pas seulement celui du chômage, du sous-emploi et du chômage déguisé, c'est aussi celui de l'absence d'entreprises" (I. Bangladesh S. 35/8).

LES PROBLEMES DES TRAVAILLEURS DANS LES P.M.E.

Si les syndicalistes, notamment des P.V.D. insistent, comme les employeurs et les membres des gouvernements sur l'urgence de développer les petites entreprises (on pourrait prendre l'exemple du Mozambique : I. S. 15/24), il n'en demeure pas moins qu'au cours du débat en commission, le groupe des travailleurs s'inquiète des conditions d'emploi et de travail dans ces petites unités.

Parlant au nom de son groupe, le Vice-Président travailleur notait que "le taux de mortalité était élevé dans les P.M.E. et la sécurité du travail mal assurée. Le rapport confirmait qu'on trouvait dans les P.M.E. des taux supérieurs d'accidents et de maladies professionnelles, de même que de mauvaises conditions de travail, tant dans le pays industrialisés que dans les P.V.D. Dans certains pays, les gouvernements se proposaient même d'abaisser les normes, sous prétexte que la législation sur l'hygiène du travail constituait un fardeau pour les P.M.E. Il y avait, également, dans les P.M.E. des problèmes importants touchant l'inspection du travail" (30/3).

Mais c'est aussi l'absence de syndicats, la difficulté d'y organiser les travailleurs qui justifient les réserves du groupe des travailleurs lors du débat en commission. Il faut constater que le rapport de l'O.I.T. sur ce sujet ne fait pas clairement ressortir le rôle des syndicats dans les P.M.E. et ne souligne pas "l'importance cruciale des normes fondamentales du travail dans ces entreprises".

Aussi, le Vice-Président travailleur au sein de la Commission conclut que tout en prenant acte du rôle potentiel des P.M.E. dans l'économie, le groupe des travailleurs souhaite faire ressortir :

- que les P.M.E. ne doivent pas être utilisées comme un moyen de dérèglementer les pratiques en matière de travail et de rogner les droits des travailleurs,
- que ces entreprises doivent respecter les réglementations établies pour le secteur parmi lesquelles les normes relatives au salaire minimum et à la sécurité et l'hygiène (30/3).

Au départ, le groupe des employeurs entend limiter la discussion à la promotion économique en laissant de côté les aspects sociaux. Ce n'est pas l'avis du groupe des travailleurs qui, par la voix de son Vice-Président au sein de la Commission, déclare : "A notre avis, le seul moyen d'avoir des P.M.E. viables à long terme et une juste concurrence entre elles, consiste à instaurer des pratiques de travail loyales, des normes égales et une bonne représentation syndicale. Nous pensons que ces conditions doivent faire partie intégrante de la promotion des P.M.E." (38/23).

Finalement, la résolution votée inclut un paragraphe sur les "aspects sociaux" du problème des P.M.E. Lors de l'adoption de cette résolution, le Vice-Président travailleur de la Commission des P.M.E. se félicite de cette inclusion. Il insiste notamment sur le fait que "la référence au tripartisme est essentielle dans toute disposition tendant à promouvoir les P.M.E., car cela assure la participation des travailleurs et la prise en compte des aspects sociaux" (38/23). On peut lire, en effet, l'article 5 de l'introduction : "les gouvernements, notamment, devraient encourager sans réserve les employeurs, les travailleurs et leurs organisations représentatives à participer à leurs diverses initiatives. Cette approche tripartite s'applique à toutes les conclusions qui suivent" (30/11).

QUELQUES ELEMENTS ESSENTIELS DE LA RESOLUTION

Parmi les conclusions de cette résolution, contentons-nous de relever quelques points. L'un des articles insiste sur la nécessité d'une approche globale en matière de développement :

"Les stratégies et les programmes nationaux de développement des P.M.E. devraient établir une distinction entre la promotion des P.M.E. existantes et la création de nouvelles entreprises. Dans les deux cas, l'approche doit être globale, en ceci qu'elle doit comprendre un ensemble de types d'assistance tels que crédit, formation à la gestion, fourniture de conseils, service de vulgarisation, développement de l'esprit d'entreprise, zones industrielles, regroupement d'ateliers, services communs, équipements complémentaires, fourniture de matières premières, dans les cas appropriés, de la sous-traitance légitime ou du franchisage, service d'information technologique, conception et perfectionnement des produits, promotion du commerce ou des exportations" (30/12).

Concernant les aspects sociaux, il est précisé que "la promotion des P.M.E. devrait aller de pair avec une politique cohérente de protection des intérêts légitimes des travailleurs dans ce secteur, y compris la reconnaissance du rôle important de leurs organisations".

"Une telle politique devrait s'efforcer d'améliorer et d'assurer la sécurité et l'hygiène dans les P.M.E., de même que les conditions de travail satisfaisantes pour les personnes qui y sont employées".

"Il convient de s'attacher au respect des normes internationales de travail" ... (30/14).

Traitant de l'action future de l'O.I.T., la même résolution précise à propos des actions en direction des syndicats : "Tenant compte de l'importance de la contribution des P.M.E. à l'enrichissement du pays, au progrès social et économique ainsi qu'à l'augmentation de la productivité, l'assistance aux syndicats appelle une action de l'O.I.T. prévoyant des programmes spéciaux de formation destinés aux responsables syndicaux des P.M.E. et du secteur non structuré. Les syndicats devraient aussi :

- jouer un rôle dans la promotion des P.M.E.,
- obtenir des informations nécessaires sur les conditions de travail et d'emploi dans les P.M.E.". (30/16).

DES GROUPES CIBLES JEUNES-FEMMES-MIGRANTS

+ LES JEUNES

- * EDUCATION ET CHOMAGE
- * ECOLE ET ENTREPRISE
- * DES POLITIQUES D'EMPLOI SPECIFIQUES

+ DEUX AUTRES GROUPES CIBLES

- * LES FEMMES
- * LES MIGRANTS

Le rapport, dans sa partie consacrée au chômage dans les pays développés, traite des programmes destinés à des groupes déterminés de la population active :

- les femmes,
- les jeunes,
- les migrants.

Une Commission spéciale a élaboré un rapport sur la jeunesse et les divers intervenants traitant de ces diverses catégories, les interventions les plus nombreuses concernent les jeunes.

LES JEUNES

Plusieurs délégués interviennent sur le lien entre l'éducation et le chômage des jeunes.

EDUCATION ET CHOMAGE

Pour le représentant des travailleurs de la Barbade, "Tous les pays en développement doivent mettre sur pied un mélange de programmes d'éducation et de formation propres à préparer les diverses communautés à tirer parti de l'évolution qui se produira au XXIème siècle. Pour certains pays, cela pourrait bien signifier le remplacement complet de leur système d'éducation qui ont été tellement penchés sur le passé qu'ils continuent à être complètement déphasés par rapport au développement moderne. Un trop grand nombre de ces systèmes continuent à se concentrer sur les arts et les humanités au détriment de la technologie, des mathématiques et des sciences, de même que des matières d'ordre commercial. La question se pose, bien entendu, de savoir qui formera les formateurs lorsque le besoin de transformer rapidement les systèmes de formation et d'éducation sera reconnu" (I. Barbade S. 12/11). Ce délégué considère que la formation des formateurs doit être assurée à la fois par l'O.I.T. et les autres institutions des Nations Unies et en fonction d'accords bilatéraux avec des pays développés.

Le délégué gouvernemental de la Corée du Sud, traitant du même problème, note que dans les P.V.D. il y a toujours un risque "d'excès de scolarisation ou d'orientation erronée de l'instruction, allant de pair avec des possibilités limitées d'emplois productifs" (I. Corée du Sud M. 9/30).

Ceci est patent par exemple au Zimbabwe où "la démocratisation du système éducatif, immédiatement après l'indépendance, a conduit à une expansion phénoménale de la scolarisation à tous les niveaux. C'est la raison pour laquelle, chaque année, un nombre considérable de personnes, quittant l'école, se présente sur le marché du travail" (I. Zimbabwe M. 9/31). On estime ainsi qu'entre 1983 et 1987 235 000 élèves quitteront l'école et, pour la plupart, chercheront un emploi.

Bien d'autres exemples pourraient être pris dans les P.V.D. (Tanzanie, Bahamas, etc...), mais cette question n'est pas propre aux seuls P.V.D.

Le Ministre de l'Emploi et du Travail belge, considérant la structure du chômage des jeunes, remarque que tous ne le subissent pas de la même façon. Les non qualifiés et les jeunes femmes sont les plus touchés. Pour lui, "le problème se situe sur le plan de la formation. Il se traduit par une insuffisance de qualification chez les jeunes face à un relèvement des exigences des employeurs en matière de qualification : 60 % des jeunes chômeurs de moins de 25 ans n'ont qu'un diplôme, d'école primaire ou du secondaire inférieur. En fait, il faut constamment rappeler que c'est dans le niveau et l'orientation de la formation professionnelle que se situe le principal facteur de risque de chômage et de chômage prolongé en particulier. Plus on réussira une orientation des jeunes vers des métiers d'avenir, plus on réussira à faire accéder un grand nombre de jeunes au niveau de qualification requis aujourd'hui et plus on assurera une résorption rapide du chômage des jeunes" (I. Belgique M. 12/5).

Pour le délégué du gouvernement du Royaume-Uni, cette situation est à mettre en rapport avec l'éloignement des institutions éducatives et de l'industrie. "Les jeunes, déclare-t-il, ont le droit de s'attendre à ce que leurs années passées à l'école les préparent aux problèmes auxquels ils seront confrontés lorsqu'ils entreront dans le monde plus vaste du travail. Malheureusement, il est parfaitement clair que nos systèmes traditionnels d'éducation et de formation professionnelle n'ont pas réalisé cet objectif. La Grande-Bretagne n'est pas unique à cet égard, mais nous n'avons pas encore atteint les progrès réalisés par d'autres pays occidentaux. Notre système éducatif est trop éloigné de l'industrie et l'industrie elle-même a mis trop l'accent sur la formation en cours d'emploi et pas suffisamment sur les formations visant à assurer certains niveaux de compétences" (I. Royaume-Uni M. 25/6).

Pour le représentant du S.P.I. de l'enseignement, le problème est de réconcilier deux conceptions de l'éducation. "Historiquement, et l'observation reste toujours valable aujourd'hui, deux concepts se sont opposés et s'opposent encore trop souvent en matière d'éducation et de formation. D'une part, la conception de la formation qui privilégie essentiellement la formation générale, le développement de la personnalité et de l'esprit critique afin de faire du jeune un Homme responsable. D'autre part, la conception de la formation qui vise à préparer au mieux le jeune à s'intégrer dans le processus de production sans trop se soucier de sa formation humaniste. Il faut réconcilier ces deux conceptions de la formation et trouver de nouveaux équilibres, afin de préparer les jeunes à devenir des producteurs, des consommateurs, mais aussi des hommes" (I. S.P.I. Enseignement 33/31).

ECOLE ET ENTREPRISE

Parmi les mesures envisagées pour une plus grande adéquation entre l'enseignement et les nécessités de la production, plusieurs orateurs insistent sur le développement de la formation en alternance. "Au Canada, récemment, nous avons adopté un programme d'accès à l'emploi, qui combine jusqu'à cinquante deux semaines d'assistance financière avec une formation à des qualifications professionnelles et une expérience pratique du travail à l'intention des jeunes qui ont des difficultés à trouver place dans la vie active". D'autres programmes permettent de combiner formation et expérience du travail. "Bien entendu, le secteur privé est appelé à y participer" (I. Canada M. 27/4).

En Belgique, un rapport récent prévoit une série de mesures parmi lesquelles certaines concernent l'éducation : "Il s'agit d'organiser une meilleure orientation professionnelle, d'assurer une meilleure information sur les besoins de main-d'œuvre du secteur privé et d'organiser une véritable formation en alternance qui doit permettre d'adapter les formations et d'insérer les jeunes dans l'entreprise" (I. Belgique M. 12/6).

En Grande-Bretagne, une initiative relative à l'enseignement technique et professionnel a été lancée en 1982 et concerne les jeunes de 14 à 18 ans.

"Dans le cadre de ce nouveau système, des ressources supplémentaires sont accordées à certaines écoles pour qu'elles appliquent des programmes particulièrement axés sur les besoins des entreprises du monde d'aujourd'hui. Ces écoles collaborent étroitement avec les employeurs locaux pour accroître le nombre des sujets techniques et professionnels qu'elles enseignent et élargir l'éventail des qualifications entre lesquelles les élèves peuvent opter. Tous les cours comprennent l'expérience du travail pour les jeunes afin qu'ils se familiarisent avec la vie de travail quotidien" (I. Royaume-Uni M. 25/6). On notera, toutefois, que le programme apparaît bien modeste : il ne concerne que 40 000 jeunes.

En Corée du Sud, si l'on en croit le représentant gouvernemental, un système facilite l'accès des jeunes travailleurs industriels aux instituts d'éducation supérieur. Quel est l'importance de ce système qui fonctionne à partir de bourses ? Combien de jeunes travailleurs sont concernés ? Le Ministre ne le précise pas (I. Corée du Sud M. 9/30).

Lors de la discussion en commission, le représentant du gouvernement autrichien a souligné l'importance des méthodes de formation et de perfectionnement professionnel centrées sur l'entreprise, en raison notamment de la rapidité de l'évolution technologique.

CONCLUSION

Une part importante de la résolution concernant les problèmes des jeunes est consacrée à l'enseignement et à la formation. L'article 22 précise : "La formation des jeunes ne devrait pas être limitée à la formation initiale (formation pour le travail), mais devrait aussi tenir compte du recyclage et de la formation continue (formation pendant le travail), afin que les jeunes travailleurs et les entreprises soient équipés pour faire face à l'évolution technologique et professionnelle".

L'article 23 souligne la nécessité de politiques globales liant formation et disponibilités en emplois. "Ces politiques devraient aussi tenir compte de considérations à plus long terme telles que l'évolution des conditions économiques et technologiques ainsi que des changements qui interviennent dans les qualifications, les fonctions et l'organisation du travail dans les entreprises...".

Enfin, l'article 24 se conclut ainsi : "Il faudrait encourager l'établissement d'un ensemble de mesures appropriées en faveur de la formation, avec des liens entre la formation professionnelle reçue dans les institutions et la formation acquise dans l'entreprise ; ces mesures devraient être clairement définies et judicieusement coordonnées dans le cadre d'une stratégie globale de développement des qualifications" (37/27).

DES POLITIQUES D'EMPLOI SPECIFIQUES

Un certain nombre de pays ont mis en oeuvre des politiques d'emploi particulières en vue de faire baisser le chômage des jeunes.

En Espagne, le problème a été attaqué "avec la promulgation d'une longue liste de modalités de recrutement (contrats de formation, contrats de stage, contrats pour le lancement de nouvelles activités, etc...) qui crée des conditions très favorables pour les employeurs. Ces nouvelles modalités permettent aux jeunes d'accéder à leur premier travail et reconduisent les avantages des versements sociaux si les contrats primitifs se transforment en contrats de durée indéterminée" (I. Espagne M. 9/16).

Le Ministre français des Affaires Sociales et de l'Emploi intervient notamment sur ce thème des politiques spécifiques. Il parle à ce propos d'une politique "qui tend à placer les jeunes dans des situations variées à statut ambigu. Ainsi, en France, dans une période récente, on a vu un développement des stages destinés aux jeunes de 16 à 18 ans de 18 à 21 ans, de 18 à 25 ans, stages à temps plein ou avec des formules de passage en entreprise, ou enfin, les travaux d'utilité collective (T.U.C.). C'est une politique bien adaptée au traitement des populations jeunes en difficultés graves d'insertion sociale et professionnelle, mais elle ne

saurait être le traitement normal du problème de l'insertion des jeunes. Elle a l'inconvénient de ne pas mettre clairement des jeunes en situation de trouver un emploi, car elle ne les met pas au contact des entreprises, c'est-à-dire là où l'emploi existe et se crée. Les associations, les collectivités qui accueillent les T.U.C. n'ont pas, le plus souvent, les moyens de garder les jeunes qu'elles ont accueillis. C'est pourquoi, le gouvernement réexamine les modalités de cette formule pour faciliter le passage à l'emploi" (I. France M. 17/30).

Certaines mesures spécifiques sont critiquées par les syndicalistes. C'est à ce propos qu'intervient le délégué des travailleurs néo-zélandais. "En 1983, déclare-t-il, le gouvernement national de Nouvelle Zélande a essayé de se servir du chômage des jeunes pour justifier l'introduction d'un certain pourcentage de postes de jeunes dans l'ensemble des industries n'exigeant que peu ou pas de qualifications. La raison était que les taux s'appliquant aux jeunes créeraient davantage d'emplois pour les jeunes. "En fait, cela revenait à dire aux jeunes que leur travail n'avait pas la même valeur que celui des adultes. Ce système en définitive n'aurait guère créé de postes pour les jeunes ; il aurait abouti simplement à remplacer les adultes par des jeunes travailleurs au rabais. En fin de compte, cela aurait rabaissé la main-d'œuvre dans toute l'industrie.

"Le problème du chômage des jeunes a donc été utilisé pour justifier un plan qui, à la longue, aurait sapé complètement, d'abord, la position de la jeunesse sur les lieux de travail puis, en fin de compte, celle de l'ensemble de la main-d'œuvre. Il faut donc dépasser les solutions simplistes qui consistent à réduire les salaires des jeunes ou à les payer moins que les adultes pour le même travail, car ce n'est pas la réponse" (I. Nouvelle Zélande S. 20/17 et 18).

Lors de la discussion en commission, le Vice-Président travailleur (syndicaliste australien), traitant des programmes spéciaux d'emploi et de formation de la jeunesse, a souligné que ceux-ci ne devaient pas servir à abaisser les normes de rémunération et les conditions de travail. "Ces programmes devaient être des moyens de promouvoir les mêmes possibilités pour les jeunes, hommes et femmes, en donnant la préférence à la jeunesse défavorisée et ne pouvaient donc pas tenir lieu de programmes d'expansion économique ou de politique efficace d'emploi" (37/3).

Ce même Vice-Président, appuyé par le délégué des travailleurs de Suède, a estimé que l'augmentation du travail à temps partiel n'était pas le bon moyen de réduire le nombre des jeunes chômeurs. Ces deux syndicalistes "ont, cependant, trouvé bon que les travailleurs puissent avoir le choix entre le travail à temps partiel et l'emploi à plein temps, notamment pour les jeunes qui veulent poursuivre des études ou pour les jeunes mères ; mais toute extension du travail à temps partiel devrait résulter de négociations entre les partenaires sociaux plutôt que de la décision unilatérale des employeurs" (37/9).

CONCLUSION

Dans l'article 12 de la résolution concernant les jeunes, il est dit : "Il est essentiel que les partenaires sociaux soient entièrement impliqués dans la détermination appropriée des conditions de travail et des niveaux de rémunération pour les jeunes. Il convient d'éviter que des tentatives d'action unilatérale aient lieu pour enfreindre les normes en vigueur. Toutes les parties devraient être conscientes de la nécessité de mettre au point des conditions de travail qui soient justes et现实的 et elles devraient tenir compte du fait qu'il faut assurer un développement économique et social équilibré conforme aux normes du B.I.T." (37/25).

Notons, enfin, que le groupe des travailleurs a appuyé l'inclusion dans la résolution d'une référence à la nécessité de veiller à ce que "les activités socialement improductives qui constituent une menace pour la paix, soient réorientées vers des activités socialement et économiquement productives qui favorisent la croissance qualitative des sociétés, créent de meilleures opportunités d'emploi pour les jeunes et satisfassent leurs besoins essentiels" (Art. 10 : 37/25).

DEUX AUTRES GROUPES-CIBLES

Le rapport du Directeur Général traite de la discrimination dont les femmes sont l'objet, discrimination qui ne peut que s'aggraver en situation de crise. Il note la prise de conscience massive de la nécessité de progresser dans la voie de l'égalité, ce qui exige de l'O.I.T. la poursuite de ses efforts. En ce qui concerne les travailleurs migrants, on assiste à deux phénomènes contradictoires : les pressions poussant à une émigration accrue et l'attitude des pays développés visant à restreindre les flux. En outre, "si les migrants sont plus nombreux que par le passé à vouloir retourner dans leur pays, cela risque de poser des problèmes de réintégration et les pays d'origine seront confrontés au problème de la stagnation, voire de la légère diminution, des sommes envoyées par les travailleurs migrants" (R. Page 33).

LES FEMMES

Ce sont essentiellement les représentants des gouvernements et des employeurs qui traitent dans leurs interventions des questions se rapportant aux femmes.

Le Ministre du Travail du Danemark estime qu'en matière de chômage "nous devons mettre un accent sur le chômage des femmes. D'une façon générale, les femmes sont plus exposées au sous-emploi et au chômage que les hommes. C'est surtout les hommes qui bénéficient du développement de l'emploi et il est à prévoir qu'au

tournant du siècle, la majorité des chômeurs seront des femmes. Pour éviter cette situation, il faut privilégier encore plus les femmes jusqu'à ce que nous ayons atteint notre but qui est d'assurer l'égalité complète des deux sexes dans ce domaine. Priorité doit leur être donnée dans l'éducation, dès l'école primaire, dans l'orientation professionnelle, la formation, le recyclage et le choix de l'emploi" (I. Danemark M. 25/11).

Le délégué des employeurs belges constate que, dans son pays, l'évolution du chômage est très différente selon le sexe. Alors qu'en ce qui concerne les hommes, le taux de chômage est passé en dessous de la moyenne européenne, "Il n'en va pas de même pour les femmes puisque le taux de chômage se situe à 50 % au-dessus de la moyenne européenne. Il y a là un phénomène troublant causé peut-être par une réglementation trop laxiste. Sans vouloir préjuger, nous avons invité les organisations syndicales à étudier en commun ce phénomène qui ne semble pas être dû à un dynamisme moindre des chefs d'entreprise belges, ni à une attitude plus réservée qu'ailleurs à l'égard de l'emploi des femmes" (I. Belgique P. 15/14).

Pour lutter contre le chômage, le gouvernement autrichien met l'accent sur la formation. "Les femmes, à cet égard, ne se voient pas simplement dispenser les connaissances typiques pour les emplois dits féminins. Dans le cadre d'un programme spécial pour l'emploi des femmes qui tient compte de l'élévation du chômage féminin, les conditions de vie particulières des femmes qui ont des charges de famille doivent être prises en considération, du point de vue tant de l'organisation de la formation que du placement dans les professions non traditionnelles, grâce à la création d'un grand nombre de crèches" (I. Autriche M. 8/20).

Le Japon, qui a un taux de chômage relativement faible doit faire face à une entrée massive des femmes sur le marché du travail. Selon le Ministre du Travail "C'est pour permettre d'utiliser au mieux les aptitudes des femmes aux postes de travail et d'assurer l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi pour les hommes et les femmes que la loi sur l'égalité dans l'emploi est entrée en vigueur le 1er avril de cette année" (I. Japon M. 13/10).

Cette question de l'emploi et du chômage des femmes ne concerne pas les seuls pays développés. Traitant des programmes de développement en direction des P.V.D., le représentant du gouvernement norvégien déclare que dans ses programmes de coopération, son pays "accorde une haute priorité à l'amélioration des niveaux de vie et des possibilités de travail pour les femmes. Les femmes comptent pour une grande part dans la production globale et les projets de développement destinés à améliorer leur productivité auront un potentiel considérable pour l'amélioration économique globale. Par conséquent, nous appuyons énergiquement les efforts de l'O.I.T. tendant à faire en sorte que le rôle des femmes soit dûment pris en considération à tous les niveaux des programmes de coopération technique..." (I. Norvège M. 33/8).

Le Ministre du Travail de l'Inde traite des efforts accomplis ou à accomplir sur ce point : "Une attention particulière est

donnée à l'élaboration d'une politique en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes en matière d'éducation. Nous allons faire des efforts en faveur de l'éducation de la femme et ces efforts seront conçus comme un instrument de promotion sociale". Ce sera le cas notamment dans le mise sur pied de programmes souples de formation professionnelle, axes sur les besoins des analphabètes, des personnes qui ont abandonné l'école..." (I. Inde M. 9/21).

La représentante du gouvernement de l'Ile Maurice souligne les encouragements donnés sur le plan familial "à l'éducation informative et à la formation des femmes". En outre, "des centres féminins sont ouverts pour aider les femmes à participer au développement" (I. Ile Maurice M. 8/19).

Quant au problème démographique, il est traité par le délégué des employeurs de Turquie qui explique que l'association des employeurs finance un programme d'éducation concernant le planning familial (I. Turquie P. 25/28). Mais c'est surtout le délégué des employeurs du Swaziland qui développe cette question regrettant que les diverses instances internationales n'accordent qu'un intérêt réduit à cette question (I. Swaziland P. 25/44).

CONCLUSION

La résolution concernant les jeunes consacre un paragraphe aux "jeunes femmes". Il insiste sur le fait que l'orientation vers les carrières traditionnellement féminines entraîne de fortes disparités de salaires par rapport aux hommes. Il convient de remédier à cela dans les systèmes d'éducation, dans l'orientation, par l'application du principe "à travail égal, salaire égal".

Mais, "vu les nombreux obstacles culturels et traditionnels à l'égalité entre les hommes et les femmes, il faudrait entreprendre des campagnes d'information et prendre d'autres mesures pratiques visant à promouvoir l'égalité, axées sur tous les éléments de la société dans lesquels les jeunes filles et les jeunes femmes vivent en utilisant tous les moyens appropriés" (37/29).

LES MIGRANTS

Parmi les migrants, au travers des interventions, on distingue divers groupes.

Il y a ceux, auxquels l'on ne pense pas toujours, qui sont dans les pays exportateurs de pétrole. C'est ainsi que le Ministre du Travail du Koweit déclare : "Nous fournissons des emplois à tous les nationaux ainsi qu'à un grand nombre d'immigrants qui viennent en particulier des P.V.D." (I. Koweit M. 12//25).

Son collègue d'Arabie Saoudite souligne que son pays

"accueille une main-d'œuvre nombreuse venant des pays islamiques et amis. Ces travailleurs, selon le Ministre, vivent dans la quiétude et la sécurité et bénéficient d'excellentes conditions de travail. Outre leurs salaires et les autres avantages qu'ils obtiennent, ils jouissent, tout comme les citoyens, des services publics et sociaux assurés par l'Etat. Il n'y a aucune restriction à ce que les travailleurs étrangers rapatrient leur épargne et leur traitement dans leur pays" (I. Arabie Saoudite M. 13/12).

Cependant, les pays fournisseurs de cette main-d'œuvre s'inquiètent de son avenir du fait de la baisse des prix du pétrole.

Le délégué du gouvernement égyptien souligne que "le rapport néglige un aspect important de la question de l'emploi et du chômage, à savoir l'avenir des travailleurs migrants employés dans les pays exportateurs de pétrole, compte-tenu de la récession qui frappe ceux-ci. Une grande partie de ces travailleurs reviennent dans leur patrie et il faut donc les absorber dans de nouvelles activités productives. Nous pensons que les pays qui ont accueilli ces travailleurs migrants et qui ont bénéficié de leur travail ont un devoir envers les pays d'origine ; ils doivent leur permettre de résorber l'excès de cette main-d'œuvre et leur accorder les capitaux nécessaires pour l'élaboration de nouveaux plans économiques, leur fournir des équipements et une aide technologique" (I. Egypte M. 22/14).

Il y a, bien-sûr, aussi tous les migrants auxquels les pays industriels ont fait appel en période de prospérité et qu'ils refoulent ou bien dont ils restreignent l'entrée.

Traitant des restrictions aux migrations, le représentant du gouvernement de la Turquie déclare qu'"aussi longtemps que le marché de l'emploi sera à la demande, les migrations se poursuivront. Les restrictions gouvernementales se traduiront probablement par l'augmentation des groupes de travailleurs étrangers clandestins et accroiront leur exploitation. Nous appuyons, au sens le plus fort du terme, la garantie par les gouvernements des droits des travailleurs étrangers" (I. Turquie M. 22/11).

C'est aussi à ce type de migrants que pense le représentant des travailleurs de la Barbade lorsqu'il insiste pour que "les grands pays prospères ouvrent leurs portes aux migrants des pays en développement qui recherchent une formation plus poussée, une expérience du travail et l'amélioration de leur vie, même si cette migration est de nature temporaire".

Ce syndicaliste considère aussi que, dans une région comme les Caraïbes, il est nécessaire que les ressources humaines se déplacent librement dans la région, de façon que les ressources manuelles et intellectuelles les mieux formées puissent être interchangées pour assurer le développement de la région dans son ensemble" (I. Barbade S. 12/12).

Il y a, dans les pays développés, un problème particulier des jeunes migrants et des migrants de la deuxième génération. La ré-

solution "Jeunes" précise qu'ils comptent parmi l'un des groupes les plus défavorisés. "Il faudrait prendre, s'il y a lieu, des mesures pour faciliter leur intégration dans la société où ils vivent, en particulier en leur assurant l'égalité d'accès à l'enseignement, à la formation et à l'emploi. Ce faisant, il faudrait tenir compte de la nécessité pour les jeunes migrants de recevoir une instruction spéciale dans la langue et la culture du pays d'accueil et de bénéficier, le cas échéant, d'une orientation professionnelle spécialisée pour surmonter leurs problèmes particuliers. Il faudrait aussi tenir compte de la nécessité pour eux de recevoir une éducation portant sur la connaissance et la compréhension de leur identité nationale. Des mesures devraient être prises pour empêcher toute forme de discrimination ethnique, culturelle ou raciale à leur égard" (37.29).

Les migrants, ce sont aussi les réfugiés dont parle le représentant du gouvernement de la Somalie. Dans le cas de ce pays, la situation économique, alimentaire et sanitaire est aggravée par le fait qu'il a accueilli "le plus grand nombre de réfugiés d'Afrique". On y trouve "plus de la moitié des réfugiés du monde". L'accroissement journalier du nombre de réfugiés "est lourd de conséquences économiques et sociales étant donné les modiques ressources de mon pays qui appartient à la catégorie des pays les moins avancés". D'où son appel à la communauté internationale pour la fourniture d'une aide d'urgence (I. Sommalie M. 33/21).

LES PAYS DEVELOPPES A ECONOMIE PLANIFIEE

- * UN REPROCHE : NE PAS TENIR COMPTE DE L'EXPERIENCE DES PAYS SOCIALISTES
- * L'O.I.T. DEVRAIT APPUYER LES PROPOSITIONS SOVIETIQUES SUR LE DESARMEMENT
- * DEUX POIDS ET DEUX MESURES

Le rapport du Directeur Général traite en une page les problèmes des économies de type soviétique. Il insiste d'abord sur les pénuries de main-d'œuvre dans certaines industries et certains métiers et sur les efforts faits pour accroître le taux de participation des femmes dans la population active ainsi que pour encourager les travailleurs à poursuivre leur activité au-delà de l'âge de la retraite. Ces pénuries de main-d'œuvre persisteront probablement dans les années 1990, du fait de la faible natalité au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale et du vieillissement générale de la population.

Cependant, ces pénuries devraient poser moins de problèmes du fait du passage d'un développement de type extensif à un développement de type intensif où la technologie se voit accorder une importance plus grande que dans les années passées. Dans cette optique, l'objectif d'une productivité accrue de la main-d'œuvre est énergiquement poursuivie, avec des écarts de plus en plus marqués entre les salaires, une participation aux bénéfices et la possibilité pour les entreprises d'utiliser librement les gains qu'elles ont fait en économisant de la main-d'œuvre.

Il note un parallélisme entre ces pays à économie planifiée du centre et les pays industriels occidentaux : croissance du secteur des services, attrait croissant pour les métiers non manuels, surtout de la part des jeunes, développement des entreprises individuelles qui, jouant un rôle plus important dans l'économie, bénéficient d'une reconnaissance accrue. Enfin, "certains signes révèlent aussi, dans divers pays, une économie secondaire croissante où s'exercent des activités plus ou moins légales qui présentent, du moins en ce qui concerne la flexibilité, certaines des caractéristiques de l'économie clandestine..." (R. Page 34).

Le rapport enregistre aussi une certaine décentralisation dans le domaine de la fixation des salaires, allant de pair avec une tendance similaire dans les pays à économie de marché. Il y aurait ainsi une plus grande marge de négociation entre dirigeants d'entreprises et syndicats pouvant conduire à "un rôle plus affirmé et plus diversifié des organisations patronales et syndicales" (R. Page 34).

Le rapport ne fait nullement allusion aux obstacles institutionnels qui s'opposent à cette décentralisation et qui sont un des éléments caractéristiques de ce que l'on peut appeler la crise des pays de l'Est dont l'exemple le plus net a été fourni par la Pologne.

**UN REPROCHE : NE PAS TENIR COMPTE DE L'EXPERIENCE DES PAYS
SOCIALISTES**

La plupart des intervenants des pays de l'Est, qu'ils soient syndicalistes, employeurs ou représentants gouvernementaux, tiennent le même langage : le rapport ne tient pas compte des

solutions apportées aux problèmes soulevés par les pays à économie planifiée.

Ainsi, le représentant du gouvernement hongrois déclare : "Je tiens pour la plus grande lacune du rapport du Directeur Général qu'en analysant les problèmes du travail dans le monde, il voie les choses seulement sous l'angle des pays à économie de marché, qu'il se contente de projeter sur les P.V.D. Il ne consacre qu'une seule page aux politiques économiques et de l'emploi des pays socialistes, une seule sous-direction schématique. Je n'arrive d'ailleurs pas à comprendre pourquoi cette sous-section figure dans le chapitre "Chômage et pauvreté". Je crois que cette façon de ne pas tenir suffisamment compte de l'expérience des pays socialistes démontre qu'il y a un déséquilibre dans la composition du personnel du Bureau. Nous avons souvent constaté qu'on manque de collaborateurs qui puissent apprécier la pratique des pays socialistes dans le domaine du travail (I. Hongrie M. 13/26).

Le représentant des travailleurs de R.D.A. regrette qu'une analyse plus profonde des faits, une meilleure évaluation des changements du monde, n'aient pas permis d'arriver à un certain nombre de conclusions permettant de dégager les causes réelles du chômage et de la pauvreté.

"Une des caractéristiques de ce changement du monde du travail réside, selon moi, précisément dans le fait que le chômage, avec toutes ses conséquences négatives pour les intéressés, n'existe pratiquement plus dans une grande partie de la planète depuis des décennies. Dans mon pays, nous avons pratiquement 7 millions de travailleurs. Aucun d'entre eux n'a à supporter le sort cruel du chômage. On ne trouve pas de travailleurs qu'on aurait licencié avant quarante ou à cinquante ans, pour qu'il laisse la place à quelqu'un de plus jeune ou de plus robuste. Il n'y a personne non plus qui ne trouve un travail à la fin de ses études ou de sa formation. La notion même de chômage ou de chômeur, depuis quelque trente années, est présentée dans nos écoles comme une catégorie historique. Nous sommes heureux de constater qu'aucun étudiant, aucun élève ne doit avoir l'expérience vécue de ce cas théorique" (I. République démocratique Allemande. S. 15/31).

Quant au représentant des employeurs de Bulgarie, il souligne que "le chômage ne disparaîtra qu'avec les changements de mode de production. Dans les pays socialistes, le chômage n'existe pas en tant que problème. Nous en avons un autre : la pénurie de main-d'œuvre. Toutefois, la nouvelle base matérielle technologique de la République Populaire de Bulgarie, orientée vers l'intensification de la production à tous les niveaux dans notre industrie et les réalisations les plus récentes de la science et de la technologie devraient remédier aux effets de cette pénurie. Dans les pays socialistes; le progrès de la technologie ne donne pas lieu au chômage, bien au contraire. C'est l'une des méthodes employées pour résoudre le problème du manque de main d'œuvre. Le droit au travail est prévu et garanti par notre Constitution et nous considérons qu'il s'agit là de l'une des réalisations les plus importantes de la société socialiste. L'OIT devrait tenir compte de cette expérience dans ses programmes" (I. Bulgarie P. 21/8).

L'O.I.T. DEVRAIT APPUYER LES PROPOSITIONS SOVIETIQUES SUR LE

DESARMEMENT

C'est un point de vue qui, sous une forme ou une autre, revient dans toutes les déclarations des délégués des pays de l'Est.

Pour le représentant des travailleurs de l'U.R.S.S., "le chômage mondial est directement lié au fardeau croissant de la course aux armements, à l'injustice de l'ordre économique mondial, au néo-colonialisme des pays impérialistes et à l'exploitation des multinationales. C'est là et nulle part ailleurs qu'il faut chercher les racines du mal si l'on veut extirper le chômage et la misère".

"Le développement économique des Etats et la création de conditions propices à l'emploi sont directement liées au maintien de la paix et à l'assainissement décisif de la situation internationale d'ensemble ; c'est justement à cela que vise le programme concret de liquidation universelle et totale des armements nucléaires d'ici l'an 2000, proposé par le camarade GORBATCHEV dans sa fameuse déclaration du 15 janvier 1985. C'est aussi l'intention du moratoire de l'U.R.S.S., sur les essais nucléaires déclaré le 6 août 1985 et jusqu'au 6 août de l'année en cours. Malheureusement, ces propositions, comme d'autres propositions faites par l'U.R.S.S., ne trouvent pas l'écho qu'elles devraient trouver aux Etats-Unis ainsi qu'auprès de leurs alliés de l'O.T.A.N...".

..."Bien entendu les questions de la guerre et de la paix se règlent ailleurs qu'au B.I.T. Toutefois, notre organisation, comme on l'a dit à maintes reprises au cours de la Conférence, est appelée dans le cadre de sa compétence, à accorder toute l'attention voulue au problème de la conversion des moyens de production militaires et à prouver par des exemples concrets à quel point la course aux armements affecte le progrès social et la situation des travailleurs" (I. U.R.S.S. S. 13/19).

Pour le Ministre du Travail de Roumanie, "dans une situation internationale qui reste particulièrement grave, vu l'intensification de certains conflits militaires, de la militarisation du cosmos, de l'utilisation de la force et de la menace pour résoudre certains problèmes litigieux, changer ce cours dangereux de la vie internationale est le seul moyen de créer les prémisses de la préparation, de la construction et de la consolidation de la paix par les efforts conjugués de tous les pays". Comme le délégué des travailleurs soviétiques, le représentant roumain estime que l'O.I.T. doit faire une analyse plus approfondie des conséquences de la course aux armements et s'intéresser aux problèmes de la conversion des industries d'armement en une production pacifique. (I. Roumanie M. 17/33).

Le délégué des employeurs de Biélorussie se réfère lui aussi à

la déclaration de M. GORBATCHEV du 15 janvier 1985 et souligne que "la course aux armements contribue à la grave crise de l'emploi. Les économistes ont calculé que la production militaire absorbe des capitaux nécessaires au développement du secteur civil où seraient occupés de nombreux travailleurs. On connaît les besoins en matière de logements, d'infrastructure routière, de transport, de services de santé et de formation professionnelle. Ces besoins pourraient être satisfaits dans une grande mesure moyennant la réduction des budgets militaires... (I. Bielorussie P. 25/41).

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

Non seulement l'O.I.T. ne tient pas suffisamment compte de l'expérience des pays socialistes, non seulement elle ne se mobilise pas au service de la paix, mais encore, et le reproche est plus grave, elle est en quelque sorte au service des pays à économie de marché.

C'est notamment la déléguée du gouvernement tchécoslovaque qui porte cette accusation. "Les activités de l'organisation ont été considérablement élargies en terme de contenu, de forme, mais quant à leur essence, elles continuent à être conçues pour servir essentiellement les intérêts des pays capitalistes développés. De nombreux programmes de l'O.I.T. continuent à viser une aide unilatérale aux modèles socio-économiques, aux attitudes et aux traditions de ce groupe de pays.

"Nous ne pourrons donc être surpris qu'ils ne contribuent guère à résoudre les problèmes de la pauvreté et du chômage dans les P.V.D. et que, de bien des façons, ils sont opposés aux intérêts de ces pays...".

La critique porte notamment sur le programme de l'emploi de l'O.I.T. qui "définit tout simplement les dimensions du problème et part de l'hypothèse que les conditions économiques existants ne sauraient être modifiées. De bien des façons, il représente une apologie de l'économie de marché et de l'entreprise privée...".

Mais la déléguée tchécoslovaque soulève aussi le problème des normes telles que définies par l'O.I.T. et du contrôle du respect de ces normes. "Ce n'est pas un secret que nous avons de graves réserves en ce qui concerne les activités normatives de l'O.I.T. Des difficultés apparaissent dans le domaine des droits de l'Homme qui s'expliquent par le fait que les normes de l'O.I.T. et leur interprétation dérivent de systèmes économiques capitalistes et de systèmes juridiques capitalistes...".

C'est à propos notamment des rapports entre l'Etat et le syndicat que le phénomène apparaît évident pour l'intervenante. "Dans de nombreux Etats, y compris dans des Etats capitalistes, l'intégration politique et économique des syndicats se fait actuellement. Les syndicats de certains pays abandonnent leur rôle classique de défense des intérêts économiques, pris dans une

définition étroite, de leurs membres, et mettent leur potentiel à disposition des objectifs du développement national. Dans la mesure où cela arrive également dans le monde capitaliste, on en prend note. Mais lorsque cela se manifeste dans les sociétés socialistes, l'O.I.T. mobilise ses mécanismes de contrôle et fait des efforts en vue de jeter un doute sur les réalités sociales des régimes qui ont décidé de suivre une voie non capitaliste..." (I. Tchécoslovaquie M. 15/17).

Le délégué des employeurs hongrois déplore que la commission pour l'application des conventions et celle pour l'application des normes jouent le rôle de "tribunaux internationaux", alors qu'elles devraient aider les pays où la protection sociale et la législation du travail doivent être promues (I. Hongrie P. 17/46).

Le délégué des travailleurs afghans déclare à ce propos : "L'expérience nous a montré que les mécanismes de contrôle de l'O.I.T. se sont transformés durant ces dernières années en moyens d'intervention dans les affaires internes d'autres pays. Loin d'aider les Etats membres dans la mise en oeuvre effective des instruments normatifs, cette attitude ouvre la voie à l'intervention dans les affaires d'autres nations, dans l'intérêt de pays particuliers..." (I. Afghanistan S. 25/38 et 39).

LES NOUVELLES DIMENSIONS DES RELATIONS DE TRAVAIL

+ COMMENT ORGANISER LES PLUS DEMUNIS ?

- * *LES OBSTACLES A L'ORGANISATION*
- * *DES FORMES D'ORGANISATION DIVERSES*

+ EVOLUTION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS LE SECTEUR STRUCTURE

- * *L'OBJET DE LA NEGOCIATION*
- * *ENTRAVES AUX RELATIONS PROFESSIONNELLES*
- * *L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS LES RELATIONS PROFESSIONNELLES*
- * *LES RELATIONS PARITAIRES DANS L'ENTREPRISE*
- * *LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE*

Le rapport du Directeur Général traite d'abord de l'organisation des travailleurs les plus démunis, travailleurs indépendants du secteur rural ou urbain, travailleurs salariés employeurs par intermittence.

COMMENT ORGANISER LES PLUS DEMUNIS ?

Il appartient, dit F. BLANCHARD, à l'O.I.T. de "chercher à améliorer les conditions de vie et de travail de la foule de ceux qui, dans le monde en développement, sont dépourvus de toute protection sociale et de contribuer à concevoir des institutions et des procédures propres à répondre à leurs besoins" (R. Page 36).

LES OBSTACLES A L'ORGANISATION

Outre les obstacles juridiques existant dans tel ou tel pays, le problème est, pour les syndicats "rompus à l'action dans les milieux industriels et urbains", de s'adapter à ce type de public qui se trouve dans des situations de travail très diverses et qu'il convient de défendre non seulement contre les employeurs classiques, mais aussi contre les autorités, contre les grossistes, les divers types de sous-traitants ou encore contre d'autres intérêts économiques organisés.

Par ailleurs, ces travailleurs sont parmi les plus pauvres et "leur misère et l'oppression qu'ils subissent ont pris pour beaucoup le caractère de l'inéluctable, en sorte qu'ils se résignent avec fatalisme à leur état de dépendance". Mais il existe d'autres entraves au développement syndical.

Le délégué bolivien décrit ainsi les obstacles rencontrés pour défendre les travailleurs face au gouvernement : "Mon pays, la Bolivie, connaît actuellement des heures dramatiques qui compromettent la possibilité de vivre en paix. Le gouvernement a pour but de s'attaquer jour après jour aux travailleurs et à tous les pauvres - ce gouvernement qui est d'origine démocratique, mais qui s'est fait autoritaire, qui ne s'occupe pas du côté humain, qui n'aspire qu'à un développement purement économique et à une fallacieuse croissance au prix de la faim et de la misère des travailleurs les plus pauvres de mon pays. Chaque jour, les droits des travailleurs sont foulés aux pieds, chaque jour, on sème la misère, le chômage, le sous-emploi, on porte atteinte aux droits syndicaux, on met en marge les valeurs autochtones, l'essence même de la nation. Preuve éloquente, l'élévation du taux de mortalité infantile et de la morbidité accompagnée d'une angoissante malnutrition. Tout cela est le produit de mesures néolibérales qui frappent le plus durement les moins nantis..." (I. Bolivie S. 12/22).

La difficulté pour le syndicalisme de rassembler l'ensemble des travailleurs tient aussi au fait que les syndiqués des secteurs industriels urbains apparaissent comme relativement favorisés par

rapport à d'autres couches de population. Ceci est parfois utilisé par les gouvernements pour lutter contre l'emprise syndicale. C'est ce qu'explique le représentant des travailleurs du Pérou.

"L'O.I.T. a indiqué clairement que les travailleurs du secteur moderne de nos économies qui bénéficient des avantages de la négociation collective et des droits et prérogatives qui s'y rattachent, font, aujourd'hui, partie des défavorisés et supportent une part excessive du coût du réajustement. Cette observation de l'O.I.T. nous conforte lorsque nous opposons un démenti au gouvernement péruvien qui, prônant une théorie particulière et arbitraire de la pyramide sociale, associe, au sommet de cette pyramide, les travailleurs syndiqués aux chefs d'entreprise et aux membres des autres secteurs qui détiennent les moyens de production, nous opposant notamment à la population rurale et à d'autres secteurs arriérés de l'économie du pays, car nous affirmons, une fois de plus, que nous, les travailleurs, quand bien même nous sommes syndiqués, ne sommes pas des privilégiés, bien au contraire. Nous vivons dans un pays d'exploités et d'exploiteurs où ce sont nous les travailleurs qui sommes exploités" (I. Pérou S. 12/31).

DES FORMES D'ORGANISATION DIVERSES

L'organisation des plus démunis constitue donc un défi pour les organisations syndicales qui ont, parfois, réussi à surmonter les obstacles pour organiser les travailleurs ruraux. "Il arrive aussi, note le rapport, que l'expérience se solde par un échec, aussi a-t-on cherché, en différentes régions du monde en développement, à créer des organisations d'un type nouveau pour défendre les intérêts des travailleurs dépourvus de protection sociale. Ces organisations nouvelles ont en commun avec les syndicats l'objectif de la sauvegarde des intérêts économiques de leurs membres. Elles comprennent des organisations de développement communautaire de toutes sortes et des coopératives créées pour faire avancer les projets de réforme agraire ou foncière, ou appuyer les revendications d'application de la législation du travail à ce secteur" (R. Page 37).

Il apparaît que deux conditions sont nécessaires pour avoir une chance de réussite. La première consiste à ne pas organiser dans un seul groupement l'ensemble d'une communauté, mais à circonscrire l'action aux plus démunis, constituant une population relativement homogène et dont les intérêts sont communs. La seconde, c'est la prise de conscience nécessaire de ceux qui sont concernés. "L'expérience montre que les efforts déployés pour organiser un groupe de travailleurs non protégés sont voués à l'échec si l'on n'a pas, au préalable fait en sorte qu'ils aient pleinement conscience des possibilités qui s'offrent à eux d'infléchir, par eux-mêmes, leur situation" (R. Page 38). Pour ce faire, le Directeur Général compte beaucoup sur les organisations non gouvernementales (O.N.G.).

En Inde, le Ministre du Travail parle de la nécessité de

revitaliser le mouvement des coopératives de façon qu'il offre un appui aux petits exploitants (I. Inde M. 9/21).

En Zambie, l'Organisation du développement des petites industries, le Service des industries de village et des coopératives ont été créés pour stimuler les petites industries, surtout dans les zones rurales et pour aider à créer des possibilités d'emploi (I. Zambie M. 17/42).

Au Sénégal, nous avons déjà parlé du mouvement de rénovation coopératif (I. Sénégal M. 22/8), de même qu'au Niger (I. Niger M. 22/12).

Le délégué des travailleurs de l'Equateur reconnaît que le mouvement syndical équatorien et latino-américain n'a pas encore réussi à intégrer les couches populaires marginales et non protégées, malgré les efforts de développement des centrales syndicales. Les habitants de certaines agglomérations ou quartiers qui manquent de services élémentaires, les petits commerçants ambulants, les ruraux qui fuient les campagnes, les paysans sans terre, etc... sont les milieux qui souffriront le plus de la crise socio-économique. Les travailleurs syndiqués doivent donc s'efforcer à l'organisation et à la solidarité. Les dix prochaines années vont être difficiles pour tous et nous devons réfléchir pour trouver d'urgence tout un éventail de solutions" (I. Equateur S. 22/43).

EVOLUTION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

DANS LE SECTEUR STRUCTURE

Le rapport aborde successivement diverses questions : les objets de la négociation collective, la désyndicalisation, l'intervention de l'Etat dans les relations de travail, les relations paritaires dans l'entreprise, le problème particulier de la fonction publique.

L'OBJET DE LA NEGOCIATION

Selon le rapport, on observe, depuis quelques années, une évolution concernant les thèmes traités par la négociation. La priorité absolue accordée autrefois aux salaires est remise en cause avec les politiques de gel des salaires et, dans de nombreux pays, les mécanismes d'indexation sont supprimés.

Parfois, des travailleurs ont eux-mêmes renoncé à certains droits acquis par exemple pour maintenir l'emploi dans leur entreprise.

En dehors du thème de la flexibilité et des mutations technologiques, déjà traités auparavant, "l'aménagement du temps de travail est un autre sujet de négociation étroitement lié aux deux

thèmes précédents. Nombre de syndicats appellent de leurs voeux une réduction significative du temps de travail dans laquelle ils voient un moyen de faire reculer le chômage. Certains d'entre eux pensent aussi qu'en réduisant la durée du travail, on se rapprochera d'autres objectifs qui impliquent une redistribution du temps que les travailleurs consacrent à la formation, au travail et aux loisirs. D'un autre côté, les employeurs sont en général opposés à la réduction du temps de travail persuadés que son influence sur le chômage risque d'être limitée. La question qui se pose, aujourd'hui, est de savoir si l'on va persévérer dans la politique consacrée de réduction limitée et progressive du temps de travail ou s'engager sur la voie de transformations plus radicales du type de celles que souhaitent certains syndicats".

Le Directeur Général souligne que "pour avoir un effet marquant sur le chômage, la réduction du temps de travail devra être très substantielle".

En outre, "il ne paraît guère réaliste de croire que l'on pourra réduire de façon significative la durée du travail aujourd'hui sans avoir à choisir entre la réduction simultanée du salaire réel et l'accroissement parallèle de la productivité" (R. Page 41-42).

Il y a peu d'interventions sur cette question de la réduction du temps de travail. Citons, cependant, l'intervention du représentant des travailleurs japonais. Il souligne que la durée du travail est beaucoup plus longue au Japon que dans la plupart des autres pays avancés, "fait souvent signalé en relation avec l'énorme excédent commercial du pays. Le gouvernement japonais a été invité à revoir la loi sur les normes de travail et à accroître le nombre de jours de congés. Les employeurs s'opposent à notre demande de réduction de la durée du travail. Diminuer le temps de travail, nous en avons la conviction, aurait une mesure indispensable pour instituer des normes de travail équitables au niveau international et favoriser les échanges..." (I. Japon S. 22/31).

Si les interventions sur ce thème sont rares, en revanche, ce qui apparaît très nettement, c'est la question de la modération des salaires, imposée ou acceptée.

Comme exemple de modération acceptée, on peut citer le cas d'Israël. Suite aux mesures prises pour combattre l'inflation, le représentant de l'Histadrout explique que son organisation "a accepté pour une période transitoire qu'il n'y ait qu'une compensation partielle pour les salariés, ce qui a eu pour effet que les travailleurs ont accepté les sacrifices nécessaires sans que cela perturbe indûment les relations professionnelles". Cela a permis de réduire considérablement l'inflation. "La capacité de l'Histadrout à persuader les travailleurs d'accepter de telles concessions est due à son caractère tout-à-fait unique, car l'Histadrout n'est pas seulement un syndicat, mais aussi un mouvement social capable et désireux d'assumer les tâches spéciales qui découlent de ses responsabilités nationales en temps de crise" (I. Israel S. 17/35).

L'actuelle direction des syndicats tunisiens affirme aussi la

nécessité d'"allier les intérêts des travailleurs aux intérêts nationaux" et son délégué termine son intervention en s'écriant "Oui à un syndicalisme responsable et patriote" (I. Tunisie S. 23/19).

En revanche, dans plusieurs pays, cette modération salariale a été subie, ainsi d'ailleurs que la mise en cause d'autres avantages acquis. Le **représentant des travailleurs boliviens** explique : "A l'heure actuelle, l'employeur peut engager et fixer les rémunérations, établir les formes et les modalités des contrats de travail sans se conformer aux normes de la Constitution, ni au Code général du travail, ni aux conventions de l'O.I.T. qui protègent les travailleurs. De façon grotesque, on a adopté le système des "déplacements", ce qui, en Bolivie, signifie simplement renvoyer sans cause justifiée" (I. Bolivie S. 12/22).

Par la voix du **représentant patronal**, c'est évidemment un autre langage qu'on entend : "Dans le cadre de la continuité et de la consolidation de la démocratie et du retour au règne de la loi, on a normalisé les relations professionnelles, encore que le tripartisme, je dois l'avouer, soit encore loin d'être pleinement pratiqué, étant donné le peu de goût des organisations ouvrières locales pour le style tripartite de dialogue et de négociation sociale" (I. Bolivie P. 15/33).

Selon le **représentant du gouvernement argentin** : "En matière de négociation collective, mon gouvernement a progressé dans son engagement de restitution aux partenaires sociaux : un décret spécial encourage la négociation de clauses sans répercussion économique, les ajustements salariaux prévus par divers mécanismes et à divers niveaux de négociation collective sectorielle ou au niveau de l'entreprise sont décidés sur consultation préalable des partenaires sociaux dans le cadre de la conférence économique et sociale ; en application d'un autre décret récent, les syndicats et les employeurs dialoguent pour mettre en ordre les salaires de base, en vue de rétablir le fonctionnement des commissions paritaires...".

Et le **Ministre du Travail** ajoute : "Comme le savent certainement les délégués ici présents, la négociation collective, en période de crise, ne peut pas fonctionner de la même façon que dans les périodes de prospérité" (I. Argentine M. 15/19).

Pourtant, le **délégué des travailleurs argentins** ne l'entend pas ainsi et parle de la marginalisation du syndicalisme par le gouvernement issu des urnes. "Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement actuel a maintenu en vigueur la législation anti-syndicale de la dictature : la loi sur les associations professionnelles de la procédure militaire est toujours en vigueur, la loi qui empêche les syndicats de conduire et d'administrer les œuvres sociales qui constituent leur patrimoine. Toutes les conquêtes sociales obtenues grâce à la législation et aux conventions du travail qui ont été abrogées par la dictature restent lettre morte. Les salaires ne sont pas fixés par voie de conventions collectives, mais par des dispositions unilatérales arrêtées par le gouvernement qui les maintient en-deçà des indices d'inflation..." (I. Argentine S. 27/10).

ENTRAVES AUX RELATIONS PROFESSIONNELLES

Ces entraves peuvent être de divers types. Ce sont d'abord des entraves d'ordre législatif, comme celles dénoncées par le représentant des travailleurs boliviens.

Les unes revêtent un caractère d'une particulière gravité. Ainsi, le délégué de la C.I.S.A. note qu'en "Arabie Saoudite, à Oman, aux Emirats arabes unis et au Qatar la loi punit toutes les formes d'organisation syndicale ou revendicative ..." (I. C.I.S.A. 21/11).

En Turquie, des "restrictions sévères sont imposées au droit de grève et notamment l'interdiction dans plusieurs branches d'activité qui ne peuvent pas être considérées comme des services essentiels ; le droit accordé au gouvernement de différer une grève pour déboucher sur un arbitrage obligatoire par un organisme contrôlé par le gouvernement" (I. Turquie S. 22/19-20).

Mais comme note la C.I.S.L., "outre la répression violente menée contre les syndicats dans des pays qui connaissent des régimes dictatoriaux et totalitaires, nous sommes de plus en plus confrontés, dans le mouvement syndical à des tentatives persistantes des gouvernements et des employeurs dans un certain nombre d'autres pays, pour réduire le rôle et l'influence des organisations de travailleurs et saper leur capacité de fonctionner en partenaire efficace..." (I. C.I.S.L. 27/25).

Le représentant des travailleurs de l'Uruguay cite à ce sujet deux décisions du Ministre du Travail déclarant comme services essentiels, c'est-à-dire services où l'exercice du droit de grève n'est pas possible, ceux qui s'occupent du paiement des prestations sociales et les services de la Direction nationale de douanes (I. Uruguay S. 20/7).

Mais le bon fonctionnement des relations professionnelles peut aussi être entravé du fait de la baisse des effectifs syndiqués, c'est le phénomène de désyndicalisation observé dans un certain nombre de pays.

Le rapport de F. BLANCHARD insiste sur ce thème. "Les effectifs des syndicats diminuent dans certains pays, parfois même très fortement et leur pouvoir de négociation dans les relations paritaires s'en est trouvé entamé. Bien que la réorientation des courants commerciaux et les changements structurels, en général y aient eu leur part, l'innovation technologique contribue aussi indirectement à faire fondre les effectifs syndicaux, du moins dans certaines industries et certaines professions. Des secteurs traditionnels au taux de syndicalisation élevé, cèdent la place à d'autres où les syndicats sont moins fortement implantés...".

De ces évolutions, les syndicats doivent tenir compte en étant capables de s'adapter à des milieux que certains négligeaient. Il faudra aux syndicats "pour conserver leur influence d'autan, adap-

ter leur structure à la composition changeante de la population active (par exemple, la distinction entre manuels et non-manuels s'estompe et les effectifs de techniciens très qualifiés augmentent) et de l'économie. Ils devront acquérir une plus grande capacité de représenter des catégories de travailleurs, et des femmes en particulier, dont les taux de syndicalisation restent bas, les techniciens de haut niveau et plus généralement les travailleurs très qualifiés, les travailleurs dont la relation de travail est atypique, le personnel des petits établissements des industries de pointe et les travailleurs à domicile. Il faudra donc absolument que les syndicats proposent une stratégie et des services propres à attirer ces catégories de travailleurs..." (R. Page 42-43).

Le moins qu'on puisse dire c'est que ce thème de la désyndicalisation n'est guère abordé par les intervenants au cours de la discussion. Le représentant du T.U.C., après avoir indiqué que les syndicats ne sont pas aveugles au changement note simplement que "les syndicats peuvent étendre leur protection aux femmes, aux techniciens de haut niveau, aux travailleurs hautement qualifiés et même aux travailleurs indépendants..." (I. Royaume-Uni S. 33/20). C'est à peu près la seule allusion à cette partie du rapport.

L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le rapport insiste sur le fait que "le rôle de l'Etat dans ces relations est depuis quelques années constamment à l'ordre du jour". C'est vrai dans nombre de P.V.D., certains d'entre eux restreignant depuis quelques décennies les droits des travailleurs dans la mesure où "ils voient dans l'exercice de l'un ou l'autre de ces droits une menace pour le développement économique ou pour la stabilité politique". Ainsi dans beaucoup de ces pays, "à moins qu'il existe un mouvement syndical indépendant et fort susceptible dès lors d'entrer en conflit avec les décisions du pouvoir, les syndicats ont tendance à agir en étroite concorde avec l'Etat".

Dans les pays industriels à économie de marché, alors que l'intervention étatique était l'exception avant 1973-74, elle tend à devenir la règle dans nombre de ces pays, si bien que le principe de la "libre" négociation collective n'est plus observé à la lettre. "L'écart entre certains des principes les plus solennels de l'Organisation et leur traduction dans la réalité des faits par les Etats-membres est extrêmement préoccupant et la question de savoir comment l'O.I.T. doit réagir à un état de choses aussi malsain est de celles auxquelles on ne pourra pas se dérober ces prochaines années".

Le rapport souligne qu'il vaut mieux une entente tripartite qu'une intervention de l'Etat dans les relations paritaires. "Incontestablement, il a été possible d'élaborer récemment dans plusieurs pays industriels à économie de marché de larges accords tripartites, portant sur toute une série de problèmes tels que l'emploi, les rémunérations, la législation du travail, la flexi-

bilité du marché de l'emploi, la fiscalité, le commerce extérieur et les dépenses publiques ; mais les tentatives faites dans ce sens dans d'autres pays ont régulièrement échouées...".

Le succès de telles tentatives dépend d'abord de l'existence d'organisations d'employeurs et de travailleurs puissantes et suffisamment centralisées. Il "dépend dans une mesure déterminante de la conception que se font les gouvernements ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs de leur rôle dans la société. On ne redressera pas la situation si les organisations d'employeurs et les syndicats ne parviennent pas à se hisser au-dessus des négociations antagonistes, uniquement préoccupés de problèmes terre-à-terre et à courte vue au lieu d'oeuvrer ensemble à la recherche de solutions globales et équilibrées aux problèmes économiques et sociaux".

Par ailleurs, ce succès dépend de l'attitude du pouvoir politique qui, lorsqu'il prend des mesures, ne doit pas négliger la contribution que les travailleurs et les employeurs peuvent apporter à l'élaboration et à l'application de ces mesures.

Enfin, dans les régimes à économie planifiée du centre, les parties aux relations professionnelles ont depuis longtemps un rôle particulier (R. Page 43 à 46).

Sur cette question de l'intervention de l'Etat, examinons, d'abord, comment réagissent les délégués des P.V.D. Le représentant des travailleurs du Venezuela parle du "pacte social" : "Le gouvernement, les employeurs et les syndicats ont passé un accord que nous appelons Pacte social qui nous permet de nous réunir autour d'une table et de discuter des problèmes du pays et pas seulement de ceux qui affectent notre classe, sur lesquels, sans aucun doute, nous mettons le plus l'accent. De ces discussions, tenues dans la meilleure volonté politique et dans le plus grand esprit de service à notre nation, sont sorties quelques solutions pour certains de nos plus grands problèmes" (I. Venezuela S. 25/40).

Au Nigéria, aux dires du Ministre du Travail, dans les relations professionnelles, "les deux parties sont libres d'examiner leurs problèmes. C'est uniquement lorsqu'ils ne parviennent pas, de leur propre initiative, à les résoudre que le gouvernement intervient pour faciliter un règlement, et ce, afin de protéger la société contre les effets destructeurs du recours à l'action directe" (I. Nigéria M. 8/17).

Le Ministre du Travail du Kenya insiste sur l'interaction qui a toujours existé, depuis l'indépendance, entre les organisations d'employeurs et de travailleurs et le gouvernement lorsque la situation l'exigeait. "C'est dans la poursuite de cet impératif que nous ressentions très fortement, à l'époque ainsi que maintenant, celui de reconnaître l'importance de la consultation et de la coopération, que les trois partenaires sociaux au Kenya ont signé, en 1962, une charte tripartite des relations professionnelles afin de réglementer les relations quotidiennes de travail. Cette charte vient d'être mise à jour par les trois partenaires sociaux dans l'esprit de notre philosophie nationale de Nyayo, c'est-à-dire la

philosophie de la paix, de l'amour, de l'unité parmi nous" (I. Kénya M. 9/18).

Dans les pays développés à économie de marché, on note aussi l'existence de pactes sociaux. C'est le cas de l'**Espagne**. Le délégué **gouvernemental** explique que "les instruments de base utilisés en Espagne pour réaliser une transition acceptée vers un cadre plus adapté et plus souple sont les pactes sociaux conclus et en vigueur depuis plus de dix ans. Ces accords négociés, en pleine liberté par les syndicats et les employeurs, se fondaient sur une importante activité de modération de l'administration publique et, parfois, sur la présence active du gouvernement. Cette présence est nécessaire dès lors que du point de vue de leur structure formelle, ces accords ne se limitent pas à des domaines tels que la fixation des niveaux de salaire, mais touchent aussi à la politique fiscale, aux investissements publics, etc..." (I. Espagne M. 9/16).

Traitant de l'intervention de l'**Etat**, le **Ministre du Travail belge** considère que "la question centrale est évidemment de savoir si la libre négociation collective prime sur toute autre considération ou si, au contraire, il est concevable qu'elle soit subordonnée à d'autres objectifs d'efficacité ou d'équité". Pour lui, la seconde alternative ne saurait faire de doute. "En Belgique, ces cinq dernières années, la négociation collective a effectivement été contrainte par des objectifs précis d'efficacité économique et d'équité. A l'aube des années quatre vingt, la Belgique s'est trouvée face à l'enchaînement pervers de la rupture de ses équilibres économiques majeurs. S'abstenir, dans ce contexte, de toute intervention volontaire au niveau du marché du travail pour corriger le partage des revenus, pour développer une politique de partage du travail, comportait le risque d'une dualisation de la société" (I. Belgique M. 12/6).

Quant au **gouvernement néo-zélandais**, il réexamine le système actuel de négociations professionnelles. "Nous recherchons un accord fédéral sur un système où les rôles, les droits et les obligations des participants seraient équilibrés, où les parties seraient tenues d'assumer l'entièvre responsabilité de leurs actions" (I. Nouvelle Zélande M. 15/29).

LES RELATIONS PARITAIRES DANS L'ENTREPRISE

Le premier problème important soulevé par le rapport c'est l'articulation entre négociation d'entreprise et négociation de branche.

En Europe occidentale où la négociation était jusqu'alors au niveau de la branche, on voit, en effet, se développer la négociation d'entreprise. D'où l'urgence de "rechercher un compromis viable, qu'il faudra peut-être réviser par la suite, entre la nécessité d'établir des règles générales pour traiter des grandes questions à l'échelle de l'économie tout entière et celle de trouver au niveau de l'entreprise des solutions assez diversifiées

aux problèmes qui ne peuvent être convenablement réglés qu'à ce niveau". Le même problème se pose en Amérique du Nord, au Japon et dans certains P.V.D. où l'on recourt, parfois, presque exclusivement à la négociation d'entreprise.

L'autre point que souligne le rapport, c'est le développement au niveau de l'entreprise de formes nouvelles de coopération : "politiques de participation du personnel", "cercles de qualité", etc... "Ces innovations en matière de coopération se situent souvent en dehors du cadre traditionnel de la participation des travailleurs et, dans bien des cas, les syndicats n'y sont pas véritablement associés. Conséquence importante de cette évolution, certaines formes de relations s'apparentent davantage à des relations individuelles qu'à des relations collectives de travail. En d'autres termes, il existe une tendance à substituer aux relations professionnelles (essentiellement paritaires) la mise en valeur (essentiellement unilatérale) des ressources humaines. Jusqu'à quel point faut-il laisser le champ libre à cette tendance ? La question va se poser à l'O.I.T. dans les années qui viennent. Pour ce qui est de la protection des travailleurs, il semble souhaitable de faire en sorte que les relations dans l'entreprise, quand bien même il faudrait y apporter de nombreuses retouches, restent du domaine des relations collectives de travail".

Par ailleurs, les syndicats devraient être associés aux procédures de participation des travailleurs (R. Page 46 à 48).

Le Ministre du Travail d'Irlande appuie l'intervention de F. BLANCHARD sur ce second point : "Le Directeur Général prêche la prudence au sujet des nouvelles formes de participation. Je crois qu'il a raison de le faire. Ce ne sont pas les formes de gestion participative ou les "cercles de qualité" qui sont en cause. Mais si ces formes de participation sont employées pour court-circuiter délibérément la représentation des travailleurs établie avec l'accord des syndicats, alors des problèmes surgissent. Dans une entreprise authentiquement participative, il n'y a pas de raisons pour que les formes directes de participation ne soient pas utilisées côté à côté avec les moyens traditionnels de la représentation" (I. Irlande M. 9/28).

Le représentant des employeurs français aborde de façon rapide les deux points de cette partie du rapport. La question de la participation directe des travailleurs est juste évoquée à propos des nécessités de la concurrence : "Dans les conditions de vive concurrence que nous connaissons, la qualité devient un facteur aussi important que le prix. Or la qualité ne peut être atteinte que par une main-d'œuvre fortement motivée et consciente que son destin est lié à celui de l'entreprise. Qualité et motivation me semblent les deux mots-clés de l'entreprise moderne performante".

Il insiste, par ailleurs, sur l'entreprise comme niveau de négociation, sans pour autant considérer qu'il doit être le seul niveau. "On peut se demander si nos systèmes de relations professionnelles tiennent assez compte des réalités de l'entreprise. Je ne plaide pas ici pour une négociation collective systématiquement ramenée à ce niveau" (I. France P. 33/3).

Mais dans l'ensemble, peu d'orateurs s'intéressent à ces questions.

LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Alors que dans les pays développés à économie de marché, on assiste depuis quelques décennies à un certain alignement des droits des fonctionnaires sur ceux des travailleurs du privé, il n'en demeure pas moins que les "négociations" salariales demeurent distinctes compte-tenu du fait que l'employeur est l'Etat.

Mais plus récemment, la crise fait sentir ses conséquences : dans tous ces pays, on assiste à une tentative de réduction des dépenses publiques dont l'un des moyens est le gel des salaires de la fonction publique et même la réduction du nombre de fonctionnaires. Ces attitudes ont provoqué plusieurs conflits sérieux, entraînant de graves inconvénients pour la population.

"A la lumière de ces événements, il apparaît souhaitable pour toutes les parties de se mettre d'accord sur une politique univoque et objective quant à la mesure dans laquelle les différences de procédures paritaires entre la fonction publique et le secteur privé se justifient. Cette question peut sans nul doute se poser à propos du droit d'association, du droit de négociation collective et du droit de recours à l'action directe - trois sujets à l'ordre du jour depuis quelques années".

Dans les P.V.D., les problèmes sont sensiblement différents dans la mesure où les droits des fonctionnaires sont généralement beaucoup plus restreints, mais aussi du fait de l'importance des effectifs de la fonction publique par rapport à ceux du secteur privé structuré (R. Page 49 à 50).

Le représentant des travailleurs irlandais stigmatise l'attitude du gouvernement de son pays vis-à-vis des enseignants : "En 1985, le gouvernement de l'Irlande a agi en violation des clauses de plusieurs conventions lorsqu'il a déclaré unilatéralement un gel de 12 mois dans le secteur public, sans consultation ni négociation avec les syndicats. A la suite de quoi et après qu'il y ait eu une sentence arbitrale en faveur d'un groupe d'enseignants, il a usé de ses pouvoirs pour écarter l'application de la sentence arbitrale et en modifier, même, la teneur. Puis il a contesté aux enseignants le droit d'entreprendre une action directe. Il a menacé de ne pas les payer pendant les vacances d'été et d'annuler le système de retenue à la source des cotisations syndicales. Il a refusé pendant plus de douze mois de désigner le président du Comité d'arbitrage de la fonction publique sans condition préalable. Et ce faisant, il a effectivement privé les fonctionnaires de tout accès à un mécanisme capable de résoudre les difficultés auxquelles ils se heurtent..." (I. Irlande S. 13/35).

Le représentant de la Confédération Syndicale Mondiale des

Enseignants constate que dans la majorité des pays, les fonctionnaires ne bénéficient toujours pas des mêmes droits que les autres travailleurs en matière de négociation collective et de droit de grève", ce qui veut dire qu'ils n'ont pas les mêmes droits humains".

"Ce sont des faits extrêmement graves que je dénonce ici une fois de plus, aussi bien pour les travailleurs de la fonction publique que pour la société en général, puisqu'il s'agit de l'Etat qui est, de loin, le principal employeur et qui devrait être un employeur modèle. Mais peut-on encore parler d'employeur modèle si, huit ans après l'adoption de la convention sur les relations de travail, dans la fonction publique, seulement 17 pays ont ratifié cette convention" (27/34).

Le représentant de l'Internationale du Personnel des P.T.T. note qu'"on pourrait citer des exemples empruntés pratiquement à n'importe quelle partie du monde, de gouvernements qui, en matière de "droits syndicaux, traitent leurs propres agents comme des citoyens de deuxième ordre, même, c'est triste à constater, dans des pays à niveau de développement économique élevé qui s'éngueillissent d'être démocratiques. Le gouvernement du Royaume-Uni a carrément refusé d'appliquer une décision de l'O.I.T. après avoir, sans avis préalable, refusé à un groupe de fonctionnaires qui l'avaient exercé pendant de nombreuses années le droit d'adhérer à un syndicat" (I. 21/3).

Les plaintes émanent aussi de représentants des P.V.D. Le **délégué des travailleurs colombiens** constate que "dans le secteur public, les travailleurs sont également victimes de l'injustice, séquelle du chômage, causée par la haute bureaucratie qui a donné aux partis politiques le pouvoir de renvoyer, sans le moindre égard, d'humbles ouvriers, tout en veillant à conserver de hautes fonctions, introduisant, à cette fin, dans la législation, la notion de liberté de nomination et de révocation, donnant une interprétation déformée et commode à un article de la Constitution nationale qui réserve au seul Président de la République le droit de "nommer et révoquer librement les agents de l'Etat..." (I. Colombie S. 20/31).

Le représentant des travailleurs argentins demande l'application de la convention sur le droit syndical dans la fonction publique (I. Argentine S. 27/10).

L'AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE

+ DANS LES PAYS INDUSTRIALISES

- * LES QUESTIONS POSEES PAR LE RAPPORT
- * QUELQUES REACTIONS

+ DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Grâce aux systèmes de sécurité sociale assurant dans les pays développés la couverture des divers risques, la récession économique des pays industriels à économie de marché n'a pas entraîné l'extrême pauvreté qui avait caractérisé la crise des années 1930.

Dans les P.V.D., la situation est radicalement différente. Alors que les formes traditionnelles de solidarité sociale s'étiolent, les systèmes de protection sociale ne couvrent qu'une très faible partie de la population.

DANS LES PAYS INDUSTRIELS

Le rapport examine, d'abord, les divers problèmes et les tentatives de solutions concernant les pays industriels.

LES QUESTIONS POSEES PAR LE RAPPORT

La première question concerne le coût de la sécurité sociale dans les pays développés. Sa part a, en gros, doublé dans le produit total en l'espace de 20 ans. Cette hausse des coûts se répercute sur les budgets publics dont les déficits s'accroissent sur la compétitivité des entreprises, sur les possibilités d'investissements, etc...

Certains parlent d'un "niveau intolérable" de ces dépenses, mais "des études récentes indiquent qu'en fait l'augmentation des dépenses sociales ne se rapproche pas aussi rapidement qu'on l'avait prévu d'un niveau intolérable" (R. Page 53). Il n'en demeure pas moins que l'endiguement des coûts constitue une priorité dans de nombreux pays.

Dans le domaine de la vieillesse, le phénomène caractéristique est la diminution relative de la population active par rapport au nombre de personnes âgées inactives. Diverses questions se posent : - faut-il, pour alléger la charge pesant sur les actifs, envisager une "approche flexible de l'âge de la retraite ?" - Comment combiner un système de base d'allocations uniformes et un système de pensions liés au niveau des gains durant l'activité ?

En ce qui concerne la santé, l'augmentation de la demande et de l'offre de services médicaux, de plus en plus sophistiqués, a entraîné une escalade des coûts, liée aussi à l'existence d'une plus grande longévité. Cet accroissement des coûts n'entraîne pas forcément une amélioration correspondante de l'état de santé de la population. Il importe donc, par l'éducation, de sensibiliser praticiens et malades potentiels à ce problème, par exemple en matière de gaspillage de médicaments. Dans certains pays, on tente de réaliser, au niveau des hôpitaux, une utilisation plus rationnelle des crédits.

Le rapport se demande si l'augmentation de la part à la charge

des assurés ne favoriserait pas une certaine modération. Il s'interroge aussi sur l'intérêt du développement des soins à domicile. Enfin, il s'inquiète du fait qu'on a "tendance à envisager essentiellement les soins de santé sous l'angle de la médecine ou de la santé publique, sans tenir compte des facteurs qui conditionnent l'état de santé général, mais relèvent d'un autre domaine" (R. Page 55).

Les prestations diverses d'assurance-chômage demeurent une protection essentielle pour ceux qui sont affectés temporairement par ce fléau. "Toutefois, il est évident qu'on ne saurait y voir la solution à long terme du problème fondamental du chômage massif et durable...". Il importe comme le souligne le rapport, par ailleurs, de s'attaquer directement au problème de la réduction du chômage.

Le Directeur Général s'interroge sur divers points. Dans quelle mesure les allocations trop élevées freinent-elles la volonté de retrouver un travail ? Les caisses de chômage ne pourraient-elles pas "subventionner certaines activités et alléger ainsi la charge qui pèse sur l'assistance improductive ?" (R. Page 56).

Le rapport aborde, ensuite, les lacunes des systèmes que révèle l'aggravation récente de la pauvreté. Ces lacunes concernent les handicapés, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les travailleurs clandestins par nécessité et parmi eux notamment certains migrants, les femmes contraintes à quitter le marché de l'emploi de façon temporaire ou définitive du fait des maternités.

Quant au financement, les comparaisons internationales montrent la variété des parts respectives tirées de l'impôt et des cotisations liées au salaire. Certes, il serait plus simple d'obtenir tout le financement d'une source unique, telle que l'impôt ; mais une telle solution se heurte aux réticences concernant l'augmentation de la fiscalité. En outre, l'impôt lui-même doit être diversifié car il est douteux qu'une seule source de recettes fiscales suffise au financement du système.

QUELQUES REACTIONS

Pour le délégué des travailleurs des U.S.A., "le chapitre intitulé "L'AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE" contient des propositions rétrogrades en matière de sécurité sociale, en particulier dans les domaines de l'indemnisation du chômage et de la couverture complète des soins de santé. Il souligne la nécessité de fournir une protection sociale à des millions d'individus qui, actuellement, ne bénéficient d'aucune protection. Cependant, les personnes déjà protégées ne devraient pas voir baisser leurs prestations. Des mesures doivent être prises afin que la misère des chômeurs et des malades n'augmente pas. Il y en a d'autres qui sont mieux placés pour faire les sacrifices nécessaires" (I. Etats-Unis S. 33/6).

Une opinion à peu près semblable est exprimée par le délégué des travailleurs du Royaume-Uni. "Une autre impression qui ressort de la lecture du rapport est que nous avons en quelque sorte été trop loin en assurant une sécurité sociale, des prestations de chômage et des soins de santé aux travailleurs des pays industrialisés. Le rapport expose des arguments selon lesquels les coûts élevés de la protection sociale sont liés au chômage et suggère que les solutions miracles pourraient être la diminution des prestations de chômage pour encourager les gens à accepter des offres d'emploi. Est-ce que cela veut dire n'importe quelle offre ? Ne devrions-nous pas considérer qu'il faut augmenter la rémunération des emplois qui est inférieure aux niveaux des prestations de chômage ?"

"Le rapport suggère que nous devrions être plus sélectifs et moins généreux dans le versement de pensions à une population de retraités qui vivent de plus en plus longtemps et aussi que nous pourrions rendre notre système de sécurité sociale plus rentable. Au Royaume-Uni, ce dernier argument a été invoqué pour fermer des hôpitaux, limiter les activités de certains services et maintenir les salaires des travailleurs des services de santé à un bas niveau" (I. Royaume-Uni S. 33/20).

Pour le représentant des employeurs espagnols, le pays court à la catastrophe du fait du coût de la sécurité sociale. "Les cotisations ont dépassé ce que les entreprises peuvent supporter au titre de leurs charges salariales. Pour permettre aux entreprises de redevenir compétitives et pour améliorer la situation de l'emploi, il faut changer le système de financement et la structure de notre sécurité sociale. La modération en matière de salaire s'accompagne par contre de cotisations sociales excessives qui transforment la sécurité sociale en une énorme machine de perception et de destruction de l'emploi. Si l'on ne diminue pas les cotisations, si l'on ne limite pas les dépenses, nous construisons un paradis social sur un cimetière d'entreprises. Il y a 20 points de différence entre l'apport des entreprises espagnoles au financement de la sécurité sociale et celui de leurs homologues européennes..." (I. Espagne P. 17/40).

Le délégué des employeurs suédois n'hésite pas à parler de la "protection excessive des travailleurs et des employeurs qui constitue un problème majeur dans notre petite région. Ce n'est pas seulement le coût croissant de la protection sociale qui nous préoccupe si vivement, mais aussi la manière dont cette protection est financée. Les lourdes charges sociales, imposées à tous les employeurs par la loi, ont rendu le coût du travail si élevé que cela a un effet contreproductif sur l'emploi. Un autre inconvénient est que le système de sécurité sociale exagérément développé, aujourd'hui, ne laisse plus à l'individu aucune responsabilité quant aux risques qui, jusqu'à présent, ont fait l'objet d'une couverture collective. Le fossé entre ce que le système offre actuellement et ce que les gens sont prêts à payer constitue un véritable problème. L'orientation vers davantage de liberté de choix pour l'individu, que l'on observer dans notre société moderne, doit dans un proche avenir peut se refléter aussi dans les systèmes de sécurité sociale" (I. Suède P. 33/13).

C'est sensiblement la même idée que développe moins longuement le représentant des employeurs français : il faut à ce niveau davantage d'initiative individuelle (I. France P. 33/4).

Le Ministre du Travail du Luxembourg met l'accent sur la nouvelle pauvreté. "Le chômage, le sous-emploi et l'irrégularité du travail conduisent à la marginalisation et à l'exclusion des plus démunis et, à terme, à la création d'un univers de sous-prolétaires, privés de travail, d'instruction, de culture, de logement et de santé. Conscient des risques que cette "nouvelles pauvreté" comporte pour les libertés et pour la paix sociale de notre société, le gouvernement luxembourgeois complètera le système de protection sociale par l'instauration d'un revenu minimum garanti, auquel peut prétendre toute personne résidant en territoire luxembourgeois" (I. Luxembourg M. 25/30).

Traitant des moyens de combattre le chômage, le délégué gouvernemental de Norvège mentionne sans insister les efforts faits "pour utiliser les prestations de chômage afin de créer des possibilités d'emploi".

DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Dans ces pays, tant que les revenus demeureront très modestes, la capacité contributive indispensable à l'autofinancement des systèmes de sécurité sociale fera défaut ; on ne peut pas "créer pour les redistribuer des richesses qui n'existent pas".

Pourtant, des systèmes de sécurité sociale, parfois importants, existent dans certains pays du Tiers-Monde, notamment en Amérique Latine ; ils ont commencé modestement puis se sont développés lentement. Il s'appliquent en général aux salariés occupant des emplois stables dans un environnement industriel urbain. Les autres catégories de population et notamment toutes celles vivant en zones rurales ne sont pas couvertes. Ces systèmes risquent d'accroître le fossé entre les diverses catégories de la population au lieu de réaliser une véritable redistribution au plan national.

Dans les P.V.D., "il faut associer la promotion du développement socio-économique, pris au sens le plus large du terme, au développement de la protection sociale" (R. Page 61).

Si l'on ne peut envisager une généralisation des systèmes de sécurité sociale tels qu'ils existent dans les pays développés, on peut, néanmoins, avancer dans un certain nombre de domaines. Le rapport propose, d'abord, le développement de la protection contre les accidents, par le biais d'assurance responsabilité civile obligatoire pour les employeurs.

Dans le domaine des soins de santé, il est possible de mettre en place des services gratuits préventifs et curatifs ; cela appelle une action de l'O.M.S. et du F.I.S.E., mais l'O.I.T.

pourrait apporter son soutien. De tels systèmes apparaissent particulièrement adaptés au secteur rural.

Le rapport souligne, enfin, que l'absence d'une structure administrative adaptée dans de nombreux P.V.D. rend impensable la gestion de véritables systèmes de sécurité sociale (R. Page 65).

Intervenant sur cette question, le délégué du gouvernement thaïlandais déclare que son gouvernement "estime que la plus grande partie de la population doit, dans les conditions économiques actuelles, chercher à satisfaire ses besoins essentiels en comptant sur ses propres forces plutôt que sur la sécurité sociale" (I. Thaïlande M. 9/15).

Le Ministre du Travail du Sénégal estime que "dans la situation actuelle, étendre le bénéfice des prestations familiales, de la retraite et des soins médicaux à toutes les couches de la population conduirait rapidement les divers régimes à une faillite certaine". Il note que le rapport reconnaît cet état de fait (I. Sénégal M. 22/8).

Le délégué du gouvernement du Niger explique que le système de sécurité sociale tel qu'il fonctionne dans son pays couvre trois volets : les allocations familiales, les accidents du travail, les maladies professionnelles. Il reconnaît que cela "reste, cependant, insuffisant eu égard aux immenses besoins de nos populations en la matière ; mais la croissance démographique, la faiblesse des revenus en milieu rural et la difficulté de contenir le secteur informel dans un carcan rigide de la réglementation constituent pour l'heure des obstacles à une extension de la couverture sociale" (I. Niger M. 22/13).

Le délégué des employeurs argentins, après avoir souligné le coût croissant de la sécurité sociale pour les entreprises, coût qui affecte la compétitivité et le niveau de l'emploi, propose que l'on "combine un système assurant des prestations de base à tous les travailleurs qui prennent leur retraite, avec l'octroi de prestations liées aux revenus, la solidarité et l'universalité s'harmonisant avec l'équité. Mais cela nécessite un assainissement des budgets et l'adoption d'une politique fiscale prévoyant des recettes plus diversifiées et ne pesant pas exclusivement sur des produits ou des activités déterminés" (I. Argentine P. 22/5).

CONCLUSION

Tels sont les points essentiels du rapport. Dans sa conclusion, F. BLANCHARD précise que la réflexion développée ici et les conclusions qui s'en dégagent imposeront une réorientation des programmes et des activités de l'O.I.T. dans les prochaines années. "En tenant compte des avis que formuleront les délégués de la conférence, je m'efforcerai d'avancer des propositions concrètes au sujet des activités prioritaires de l'Organisation dans le Plan à moyen terme pour la période 1990-1995 qui sera soumis au Conseil d'Administration, puis à la Conférence de 1988".

"Au stade actuel, mon objectif est simplement de montrer la dimension des problèmes qui se posent à notre institution. A une époque où le monde, hanté par la peur de l'hécatombe nucléaire, continue cependant à dissiper des sommes monstrueuses en armements, comprendra-t-on que le chômage et la pauvreté constituent un danger tout aussi réel pour l'humanité. "Au même titre que le désarmement, le développement exige une volonté politique de la part de toutes les nations, du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest. Cette volonté doit s'exprimer dans des actes, dans des accords, dans une commune entreprise à laquelle plus que jamais l'O.I.T. doit prendre une large part" (R. Page 71).

N.B. : Nous n'avons pas analysé, ici, deux problèmes que la Conférence a traité largement, mais qui ne figurent pas dans le rapport du Directeur Général. Il s'agit, d'abord, de la question de l'apartheid qui a fait l'objet d'un travail de commission avec adoption d'un rapport (fascicule Nx 24 : 24 pages). Ce rapport a été ensuite discuté en séance plénière à la suite d'une intervention de Monsieur Oliver TAMBO, Président du Congrès National Africain (fascicule Nx 28 : 50 pages). L'autre thème concerne "la sécurité dans l'utilisation de l'amiante", traité d'abord en commission (fascicule Nx 29), ce qui a abouti à deux textes : un texte de convention (29 A) et un texte de recommandation (29 B). Ces deux textes ont donné lieu à un vote en séance plénière (38 Pages 1-8/39 Pages 1-4).